

Règlement Atout collèges

— 2026-2027

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

[page 5](#)

1. LES ACTIONS CLÉ EN MAIN

- 1.1. Formation aux gestes qui sauvent [page 6](#)
- 1.2. Élèves non-nageurs [page 6](#)
- 1.3. Les activités physiques de pleine nature à horaires regroupés [page 6](#)
- 1.4. Les sections sportives scolaires [page 7](#)
- 1.5. Les échanges à l'international [page 7](#)
- 1.6. Les interventions diététiques [page 8](#)

2. RICHESSES DE L'ARDÈCHE

- 2.1. L'Espace Découvertes Ardèche et les séjours d'intégration pour les élèves de 6^e [page 9](#)
- 2.2. Les APPN stages [page 9](#)
- 2.3. Les Archives départementales de l'Ardèche, la mémoire ardéchoise [page 10](#)
- 2.4. MuséAl, un site archéologique départemental et son musée [page 11](#)
- 2.5. Le site de la Boissine, au cœur du patrimoine naturel ardéchois [page 12](#)

3. LES PROJETS LIBRES

- 3.1. Promouvoir la santé : éduquer, prévenir, protéger [page 13](#)
- 3.2. Favoriser la culture : rencontrer, pratiquer, connaître [page 15](#)
- 3.3. Encourager le sport : pratiquer, connaître, s'engager [page 15](#)
- 3.4. Développer la citoyenneté : rencontrer, partager, s'engager [page 16](#)
- 3.5. Sensibiliser à l'environnement : connaître, comprendre, protéger [page 17](#)
- 3.6. Préparer l'avenir : comprendre, s'engager, s'orienter [page 17](#)
- 3.7. Inscrire son projet dans le cadre de la grande cause annuelle départementale [page 18](#)
- 3.8. Le financement des projets libres [page 19](#)

4. INSTRUCTION DES PROJETS

- 4.1. Critères de recevabilité [page 21](#)
- 4.2. Critères d'appréciation (non cumulatifs) des projets libres [page 21](#)
- 4.3. Le dépôt du projet [page 21](#)
- 4.4. La co-instruction des dossiers [page 22](#)
- 4.5. Le bilan des projets [page 22](#)
- 4.6. En cas de non-respect du règlement [page 23](#)
- 4.7. Valorisation des projets et du partenariat avec le Département [page 23](#)
- 4.8. Le calendrier [page 24](#)

5. ANNEXES

[page 27](#)



PRÉAMBULE

Au travers de sa politique éducative en faveur des collégiens, le Département de l'Ardèche souhaite donner aux jeunes Ardéchois les meilleures chances de réussite et participer à la construction de leur avenir. Cette politique se décline en ambitions éducatives fortes :

- Créer les conditions quotidiennes et futures d'épanouissement des collégiens,
- Accompagner les transformations des pratiques éducatives,
- Stimuler les partenariats entre les collèges et les acteurs locaux dans de nombreux domaines, au bénéfice des collégiens.

L'accompagnement des projets éducatifs entend développer la curiosité et l'esprit critique des élèves, favoriser l'égalité des chances et contribuer à la mise en œuvre de parcours diversifiés, à l'ouverture vers le monde professionnel et au développement d'initiatives citoyennes.

Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires du Département que sont la santé, le sport, la culture, l'environnement, la citoyenneté, l'avenir, tout en favorisant le développement des compétences qui structurent le parcours éducatif de chaque collégien. À ces enjeux, s'ajoute une préoccupation qui traverse l'ensemble des actions du Département : la valorisation des ressources du territoire ardéchois.

Le présent document donne toutes les informations utiles sur la construction des actions et projets ainsi que sur les modalités de leur accompagnement par le Département de l'Ardèche.

Désormais, l'accompagnement des collèges se déclinera en trois volets :

- La mise en œuvre d'actions clé en main ;
- Les projets « Richesses de l'Ardèche », à partir de ressources départementales ;
- Des projets libres.

LES ACTIONS CLÉ EN MAIN	• Les APPN à horaires regroupés, • Les gestes qui sauvent, • Savoir nager, • Les échanges à l'international, • Les sections sportives scolaires, • Les interventions diététiques.
RICHESSSES DE L'ARDÈCHE	• Les séjours d'intégration pour les élèves de 6^e à l'EDA, • Les APPN stages, • Les Archives départementales de l'Ardèche, • MuséAl, • Domaine départemental de La Boissine.
LES PROJETS LIBRES	• Une possibilité de proposer des projets sur 6 thématiques et répondant aux priorités / critères départementaux.

1. LES ACTIONS CLÉ EN MAIN

Le Département souhaite encourager la mise en œuvre d'actions éducatives clé en main en ciblant plusieurs dispositifs prioritaires sportifs et citoyens ainsi que les échanges à l'international.

- **Mode de sollicitation** : un formulaire simplifié permet de solliciter les 4 types d'aides décrites ci-après ;
- **Calendrier** :
 - De mi-janvier à début mars de l'année scolaire N-1 : la demande doit être effectuée ;
 - Juin de l'année scolaire N-1 : les subventions sont votées en Commission permanente départementale ;
 - Juin de l'année scolaire N-1 : la notification est transmise aux collèges.

Les demandes pour les actions éducatives clé en main seront instruites en fonction des modalités de financement spécifiques décrites ci-après, du nombre de dossiers déposés sur le dispositif Atout Collèges et dans la limite de l'enveloppe financière affectée au dispositif.

La rémunération et le temps de formation des enseignants ne sont pas pris en charge.

1.1. FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Ce dispositif vise à former les élèves de classes de 5^e aux gestes qui sauvent (GQS) avec le soutien financier du Département. Cela s'inscrit dans un parcours de formation progressive et adaptée des élèves aux premiers secours. Les gestes qui sauvent permettent de préparer les élèves aux PSC dans la continuité de leur parcours scolaire et de citoyen.

FINANCEMENT : il n'y a pas de subvention versée à l'établissement. Il reste 5 € par élève à la charge de l'établissement.

1.2. ÉLÈVES NON-NAGEURS

Ce dispositif est destiné à soutenir les collèges organisant des cycles de natation exclusivement pour les élèves non-nageurs. Il s'adresse en priorité aux collèges ne disposant pas de piscine couverte à proximité.

FINANCEMENT : prise en charge des frais de transports et de location du bassin ; 12 séances maximum par collège pourront être prises en charge par année scolaire. Les séances de test ne sont pas prises en charge.

Toute autre démarche en faveur des élèves non-nageurs qui engagerait un projet plus global pourra être déposée au titre des projets libres (partie 3 du règlement).

Une déduction de la demande de subvention de 50 € par heure sera faite si la structure est en dehors du département de l'Ardèche. En effet, une subvention est allouée sur ce point dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs.

Si tous les effectifs sont mis dans la demande de subvention, seuls 1/3 des effectifs seront retenus.

1.3. LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE À HORAIRES REGROUPÉS

Ce dispositif vise à favoriser un fonctionnement sous forme d'horaires regroupés pour la pratique des Activités physiques de pleine nature (APPN) dans le cadre des enseignements programmés.

Les conditions de recevabilité et d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- Les activités proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un cycle d'enseignement.
- Les activités doivent concerner les élèves d'un même niveau.
- La gratuité pour les élèves est obligatoire.

- Les sites de pratique doivent être compatibles avec les activités proposées, notamment en ce qui concerne la sécurité des élèves et la protection de l'environnement (sites inscrits au PDESI à privilégier).
- L'aide est accordée en priorité pour les déplacements vers les sites de pratique, les autres dépenses devant se limiter à la location de matériel et/ou l'achat de petit matériel hors investissement.

FINANCEMENT : 5 € maximum par élève et par sortie ; 3 dates de sorties maximum pourront être prises en charge par année scolaire, soit 15 € maximum par élève (1 date = 1 sortie).

1.4. LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Ce dispositif vise à favoriser la conciliation des études et de la pratique sportive renforcée en soutenant le fonctionnement des sections sportives scolaires, toute activité confondue.

Le soutien des sections sportives scolaires est attribué à hauteur d'un forfait fixe d'un montant de 1 500 € et d'une part variable tenant compte de la nature de la section, de sa date de création, de son éloignement géographique des structures sportives et de son budget.

FINANCEMENT : la subvention allouée à l'établissement sert à couvrir :

- **en priorité** les frais d'interventions des animateurs sportifs des clubs ou fédérations sportives,
- les frais de déplacements hors UNSS et UGSEL,
- les dépenses de petit matériel.

L'établissement finance au moins 10 % du fonctionnement de la section sportive scolaire.

Les heures d'encadrement des sections par les enseignants ne sont pas prises en charge.

L'établissement reverse au club ou à la fédération qui intervient une part de la subvention pour rémunérer ses interventions et payer des charges afférentes à la section sportive.

La dotation pour le transport des élèves vers les installations sportives dans le cadre des cours obligatoires d'éducation sportive ne peut pas être utilisée pour le fonctionnement de la section sportive scolaire.

La participation départementale au financement des sections sportives scolaires se limite à 25 sections par an, dans la stricte limite de l'enveloppe de crédits votée.

Les subventions attribuées pour le fonctionnement de la section sportive scolaire sont versées au collège par le biais du dispositif Atout collèges :

- Un premier acompte à la suite du vote des élus départementaux en commission permanente,
- Le solde de la subvention après achèvement de l'action et sur présentation des pièces justificatives au service éducation (date butoir : 15 octobre de l'année scolaire n+1).

1.5. LES ÉCHANGES À L'INTERNATIONAL

Permettre aux collégiens de partir à l'étranger au cours de leur scolarité et les encourager à la mobilité en :

- proposant des séjours à l'étranger impliquant des échanges sur la durée ;
- favorisant la découverte d'autres cultures et l'ouverture sur le monde et sa diversité ;
- améliorant la maîtrise des langues étrangères par des séjours à destination d'un état européen ayant pour langue officielle une langue enseignée au collège et par des échanges avec des correspondants.

Les frais des accompagnateurs doivent être précisés et couverts par l'établissement.

FINANCEMENT : prise en charge à hauteur d'un forfait de 11 € par jour et par élève.

Le nombre d'échanges soutenus par établissement est fonction des effectifs des établissements :

Seuil d'effectifs	Nombre de dossiers d'échanges par établissement
Moins de 200 élèves	1
Moins de 500 élèves	2
Plus de 500 élèves	3

1.6. LES INTERVENTIONS DIÉTÉTIQUES

Les interventions diététiques ne concernent que les établissements publics car elles sont en lien direct avec la compétence départementale sur la restauration scolaire. Ce type de projet n'est pas décompté dans le total des projets sollicités par les établissements.

Ces interventions sont proposées aux établissements afin d'appuyer leur engagement et leur démarche auprès des élèves en faveur d'une meilleure éducation nutritionnelle, mais aussi sur le tri des biodéchets et le compostage qui sont obligatoires en restauration collective depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le Département de l'Ardèche finance des heures d'intervention diététiques dans le cadre d'un marché public.

Chaque établissement public en dehors des cités mixtes :

- **Se voit attribuer d'office 24 heures** qu'il doit utiliser sur des actions menées par le Département de l'Ardèche selon une thématique qui peut varier d'une année scolaire sur l'autre ; il n'est pas nécessaire de faire une demande pour ces heures ;
- **Peut, au-delà de ces 24 heures, demander des heures complémentaires** pour la réalisation d'un projet pédagogique. Un maximum de 50h pourra être sollicité et sera réajusté par le Département en fonction du nombre de dossiers déposés par les établissements.

FINANCEMENT : uniquement pour les établissements publics en dehors des cités mixtes. Il n'y a pas de versement de subvention. Il s'agit d'une répartition d'heures d'interventions diététiques. Il n'y aura pas de prise en charge des denrées alimentaires.



→ Voir conditions en annexe 3.1.

2. RICHESSES DE L'ARDÈCHE

Le Département de l'Ardèche valorise ses ressources internes, à savoir à Privas les Archives départementales de l'Ardèche, l'Espace Découvertes Ardèche à Salavas, le site de La Boissine à La Voulte-sur-Rhône et MuséAl à Alba-la-Romaine, afin de faire découvrir aux collégiens ardéchois les richesses historiques et sportives du département.

Les frais de transport pour se déplacer sur ces sites ne doivent pas être considérés comme un frein par les collèges pour découvrir les richesses historiques et sportives du département. Pour lever ce frein, le Département souhaite participer à la mobilité et à la rencontre des jeunes Ardéchois avec leur territoire et leur patrimoine dans le cadre de projets pédagogiques. Ainsi, en fonction des ressources mobilisées, une prise en charge totale ou partielle des frais de transport, qui sera déclinée ci-dessous, est proposée aux établissements.

- **Mode de sollicitation** : Un formulaire simplifié permet de solliciter les trois types d'aides décrites ci-après ;
- **Calendrier** :
 - Mi-janvier à début mars de l'année scolaire N-1 : la demande doit être effectuée ;
 - Juin de l'année scolaire N-1 : l'ensemble des sollicitations est voté en Commission permanente départementale ;
 - Juillet de l'année N-1 : la notification est transmise aux collèges.

Les demandes seront instruites en fonction des modalités de financement spécifiques décrites ci-après dans la limite des places disponibles auprès des différentes structures.

La date de visite de l'établissement doit être fixée auprès des services concernés au moment du dépôt du dossier, ainsi que la thématique choisie. Si ce n'est pas le cas, le dossier ne pourra être retenu. Les coordonnées figurent dans les fiches-projets en annexe du règlement.

Toute autre démarche qui engagerait un projet plus large, notamment d'éducation artistique et culturelle pourra être déposée au titre des projets libres (partie 3 du règlement).

2.1. L'ESPACE DÉCOUVERTES ARDÈCHE ET LES SÉJOURS D'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES DE 6^e

Anciennement base départementale, l'Espace Découvertes Ardèche (EDA) de Salavas a ouvert ses portes en juin 2024 et accueille les séjours d'intégration pour les élèves de 6^e en **septembre et octobre** dans un cadre privilégié.

Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.

L'objectif de cette proposition est de participer à l'organisation d'un séjour permettant de découvrir le collège et de poser les bases d'un quotidien de qualité pour les élèves.

L'EDA propose selon sa grille tarifaire en vigueur **pour une présence sur place de deux ou trois jours et une ou deux nuits** :

- L'hébergement et la restauration des élèves pour le dîner du soir, la nuitée, le petit déjeuner et le déjeuner du lendemain ; le repas du midi du deuxième jour si les élèves restent trois jours ;
- L'accès gratuit aux espaces départementaux dont il a la gestion ;
- La mise à disposition gratuite (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace Découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, course d'orientation...).

→ Voir conditions en annexe 1.1.

FINANCEMENT : prise en charge des frais de transport à hauteur de 100 % pour l'année scolaire 2025-2026. Les frais d'hébergement pour une nuit et de restauration (repas du soir, petit déjeuner et repas du midi du deuxième jour ; repas du midi du troisième jour (le cas échéant) sont à la charge des établissements. La réservation est obligatoire auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier.

La réservation de dates engage l'établissement. Un report sur une autre période n'est pas possible.



2.2. LES APPN STAGES

L'Espace Découvertes Ardèche (EDA) peut également accueillir des APPN stages pour développer les pratiques sportives sécurisées, innovantes et en milieu naturel.

Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.

L'EDA propose selon sa grille tarifaire en vigueur :

- L'hébergement et la restauration des élèves ;
- L'accès gratuit aux espaces départementaux dont il a la gestion ;
- La mise à disposition gratuite (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace Découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, course d'orientation...).

→ Voir conditions en annexe 1.2.

FINANCEMENT : prise en charge de 100 % des frais de transport. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des établissements. La réservation est obligatoire auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier.

2.3. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE, LA MÉMOIRE ARDÉCHOISE

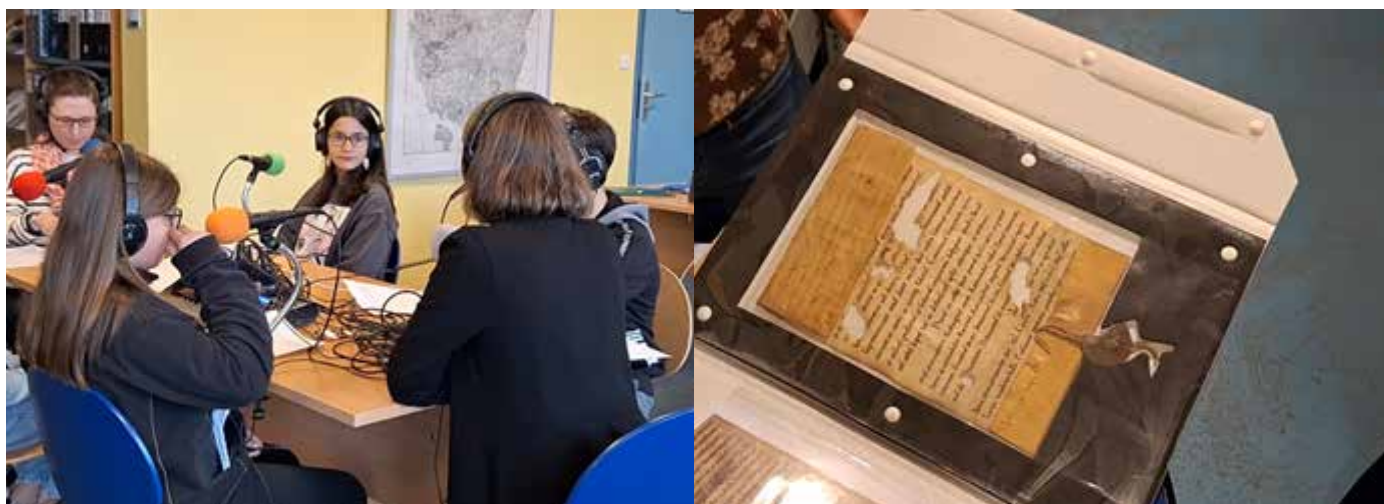
Les Archives proposent aux collégiens une immersion dans le patrimoine ardéchois. Les thématiques proposées sont les suivantes :

- Vie quotidienne autrefois ;
- Contes et légendes ;
- Justice ;
- Paysages et territoire ;
- Moyen Âge ;
- Industrie ;
- Guerres et devoir de mémoire ;
- Livres anciens ;
- Monde professionnel des Archives.

Selon le projet élaboré par l'équipe éducative, un ou plusieurs ateliers peuvent être choisis, des projets plus spécifiques peuvent être menés. Ces actions permettent d'aborder des thématiques diverses qui viennent en écho à celles étudiées dans les programmes scolaires.

→ Voir conditions en annexes 1.3.1 à 1.3.4.

FINANCEMENT : prise en charge de 50 % des frais de transport. Les activités pédagogiques sur place sont gratuites. La réservation est obligatoire auprès des Archives départementales de l'Ardèche avant le dépôt du dossier.



2.4. MUSÉAL, UN SITE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL ET SON MUSÉE

Installé sur les vestiges de la ville antique d'*Alba Helviorum*, le service archéologique départemental-MuséAl propose un accès à son site archéologique et aux collections issues des fouilles pour une véritable immersion dans l'Antiquité gallo-romaine en Ardèche.

Ateliers pédagogiques, visites actives ou actions culturelles spécifiques sont autant de propositions qui pourront s'inscrire dans le cadre des projets des collèges, en lien avec des thématiques variées :

- À la table de César ;
- Gourmets gaulois et romains ;
- Vie quotidienne ;
- Artisanat ;
- Architecture romaine ;
- Théâtre ;
- Archéologie.

→ Voir conditions en annexes 1.4.1 à 1.4.8.

FINANCEMENT : prise en charge à 50 % des frais de transport. Les activités pédagogiques sur place sont gratuites dans le cadre d'Atout Collèges. La réservation est obligatoire auprès de MuséAl avant le dépôt du dossier.



2.5. LE SITE DE LA BOISSINE, AU CŒUR DU PATRIMOINE NATUREL ARDÉCHOIS

Le site de la Boissine est un domaine départemental qui illustre la richesse paléontologique de l'Ardèche à plus d'un titre.

Les thématiques qui peuvent être abordées sont les suivantes :

- Fossiles, dinosaures, évolution ;
- Océans, abysses, exploration ;
- Écologie, biodiversité, climat ;
- Roches, paysages, volcans, risques ;
- Sols, nature, terroirs.

→ Voir conditions en annexes 1.5.



FINANCEMENT : prise en charge à 50 % des frais de transport. Les activités pédagogiques sur place sont gratuites dans le cadre d'Atout Collèges. La réservation d'une date et d'une thématique est obligatoire auprès du service Valorisation des sites et patrimoines naturels avant le dépôt du dossier.

3. LES PROJETS LIBRES

Les thèmes à explorer et les ressources proposées sont autant d'opportunités de rencontres, de pratiques, de connaissance et d'engagement pour les élèves rendues possible par un travail commun entre les enseignants, les partenaires et les personnels de direction. Le projet qui est défini doit favoriser l'acquisition des compétences spécifiques au parcours éducatif dans lequel il s'inscrit.

- **Mode de sollicitation** : une fiche projet est à compléter en ligne ;
- **Calendrier** : La demande doit être effectuée à partir du lancement de la campagne de mi-janvier à mi-avril 2026 afin que l'ensemble des sollicitations soient instruites en partenariat avec les services académiques, puis votées en Commission permanente départementale en septembre 2025.



Un guide des **ressources mobilisables** pour chaque projet est accessible en ligne sur : <http://ressources.ardeche.fr>.

Son moteur de recherche permet d'identifier les ressources du territoire par thématique « Santé / Culture / Sport / Citoyenneté / Environnement / Avenir », sous-thématiques (exemple : Orientation et découverte des métiers, Développement durable, Art visuel, ...) ou par mot-clé. Ce guide est indicatif et n'est pas exhaustif.

Les projets libres peuvent mobiliser les ressources départementales mentionnées dans le chapitre précédent sur les projets « Richesses de l'Ardèche », s'il s'agit d'un projet plus large.

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ARDÈCHE

La Médiathèque départementale de l'Ardèche propose gratuitement à tous les Ardéchois l'accès à ses ressources numériques : 1 600 titres de presse à lire en streaming, des livres numériques, des mangas, des millions de titres musicaux, l'intégralité du fonds encyclopédique de la Philharmonie de Paris, des webradios, des films documentaires, des vidéos d'autoapprentissage.

Comment s'inscrire ? Pour bénéficier de ce service, il vous faut résider dans le département et avoir plus de 12 ans.

Votre compte a une durée de validité d'un an, de date à date. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire en ligne (<https://mediatheque-numerique.ardeche.fr/informations-personnelles>).

Pour davantage de renseignements concernant les modalités d'inscription, cliquez ici <https://mediatheque-numerique.ardeche.fr/comment-inscrire>

Attention : L'abonnement à la médiathèque numérique départementale est indépendant des autres abonnements réalisés dans les bibliothèques ardéchoises.

En cas de difficultés ou de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à consulter l'équipe de la Médiathèque départementale par email : bda.numerique@ardeche.fr



PASSERELLES PATRIMOINES : UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Passerelles patrimoines* est un réseau soutenu par le Département qui organise des séjours éducatifs en Ardèche. Il réunit des sites culturels, naturels, des professionnels de la médiation et du sport ainsi que des hébergeurs agréés Éducation nationale et Jeunesse et Sports.

L'équipe de Passerelles patrimoines est à l'écoute des professeurs qui souhaitent partir en séjour en Ardèche. Dès la première prise de contact, le programme de séjour est réfléchi et élaboré sur-mesure en fonction du projet pédagogique de l'équipe éducative. Elle s'occupe ensuite d'organiser l'ensemble du séjour et de réserver les activités, les visites, l'hébergement en pension complète voire le transport.

En faisant appel à Passerelles patrimoines, les professeurs bénéficient d'une expertise en matière d'organisation de séjour et ont la garantie de se voir proposer uniquement des sites et des professionnels reconnus. Le séjour est réservable sous un seul contrat réunissant tous les intervenants du projet.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Marie ou Sandrine :

- Marie Guillou : 07 85 32 72 66 / contact@passerelles-patrimoines-ardeche.com
- Sandrine Morin : 06 16 41 23 58 / contact@passerelles-patrimoines-ardeche.com
- Ou à visiter notre site internet : <https://passerelles-patrimoines-ardeche.com/>

**Créé en 2014 le réseau Passerelles patrimoines est piloté par un comité constitué de ses 6 membres fondateurs (MuséAl-le site antique d'Alba-la-Romaine, la Grotte Chauvet 2, l'Aven-d'Ornag, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional). Passerelles patrimoines bénéficie aussi du soutien technique de l'Éducation nationale, du soutien financier du Département de l'Ardèche et du programme européen LEADER.*



Un établissement ne peut déposer des projets libres que s'il a déjà déposé au moins une action clé en main et un projet « Richesses de l'Ardèche ». Le nombre total de projets qui peuvent être déposés par un établissement est fonction de ses effectifs :

Seuils d'effectifs	Nombre total de dossiers par établissement (clé en main + richesses de l'Ardèche + projets libres)	Nombre de projets libres maximum
Moins de 200	7	3
Moins de 500	9	5
Plus de 500	12	7

Pour les établissements ayant un internat d'excellence, un projet libre supplémentaire est attribué, dans le même calendrier que pour les autres projets libres.

La rémunération et le temps de formation des enseignants ne sont pas pris en charge.

3.1. PROMOUVOIR LA SANTÉ : ÉDUIQUER, PRÉVENIR, PROTÉGER

Les collégiens peuvent être sensibilisés à la notion de santé dans une démarche de prévention et de prise de conscience :

- Adopter une alimentation équilibrée et durable et mesurer l'impact environnemental des pratiques alimentaires ;
- Favoriser le développement affectif et social ;
- Comprendre les dangers liés aux dépendances ;
- Prévenir la violence et lutter contre le harcèlement scolaire ;
- Promouvoir les valeurs de soin, de secours et de civisme.

3.2. FAVORISER LA CULTURE : RENCONTRER, PRATIQUER, CONNAÎTRE

L'accès à la culture et le développement des pratiques artistiques et culturelles des collégiens peuvent emprunter des parcours très variés :

- Investir/découvrir une diversité de champs et d'espaces artistiques et culturels : le spectacle vivant (musique/chant, théâtre, danse, cirque...) ; le livre et la lecture ; les patrimoines (bâti, naturel, historique, industriel...) et l'archéologie ; la culture scientifique ; les arts visuels (arts plastiques, art contemporain, photographie, design...), l'audiovisuel (cinéma, radios associatives, numérique), les enseignements artistiques (musique/voix, danse, théâtre, arts du cirque) et/ou l'éducation aux médias et à l'information... de manière transversale et interdisciplinaire ;
- Développer des projets associant temps de découverte, de pratiques et de rencontres avec des œuvres et des artistes, scientifiques ou médiateurs ;
- Permettre le développement des pratiques en dédiant des espaces d'expression et de création au sein des collèges ;
- Renforcer les présences artistiques et scientifiques au sein des établissements ;
- Construire un socle commun de connaissances et de valeurs propices au développement d'un regard critique ;
- Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans la culture et le lien social.

COLLÈGE AU CINÉMA

Ce programme propose aux élèves, de la 6^e à la 3^e, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Une priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans une démarche éducative plus globale associant des partenaires ressources (en complémentarité de la découverte des œuvres en salle : actions d'éducation à l'image, ateliers artistiques...).

La liste des films pour l'année scolaire est décidée dans le courant du mois de janvier.

→ Voir conditions en annexe 2.2

FINANCEMENT : les entrées au cinéma sont de 9 € annuels par élève pour les 3 films pour les classes inscrites.

Prise en charge par le Département :

- Entrées au cinéma (8 €/élève pour l'année) ;
- Frais de transports (100 %) ;
- Prestations de médiation/éducation aux images et autres interventions pertinentes au regard du projet pédagogique (100 %) ;
- Achat de DVD et livre en lien avec le dispositif (100 %) sur la base de devis transmis.

PROPOSITION DE SÉJOUR À L'ESPACE DÉCOUVERTES ARDÈCHE ET DE RENCONTRE DE L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE DE LA GROTTA CHAUVET :

Chaque année, entre fin février et mi-mars, l'équipe scientifique de la Grotte Chauvet est présente, l'équipe scientifique de la Grotte Chauvet sera présente à l'EDA. Il est proposé à un groupe d'une jauge maximale de 65 élèves de venir à l'EDA, et de pouvoir bénéficier d'une conférence de l'équipe scientifique. Le reste du programme pédagogique reste à l'initiative du ou des enseignants.

→ Vous trouverez les informations pratiques pour un séjour à l'EDA dans la fiche en annexe 1.1.

3.3. ENCOURAGER LE SPORT : PRATIQUER, CONNAÎTRE, S'ENGAGER

La pratique du sport et de l'activité physique peut être développée selon plusieurs axes :

- Développer les pratiques sportives sécurisées innovantes et en milieu naturel (hors AAPN à horaires regroupées) ;
- Apprendre la prise de risque calculée et réfléchie, la prise d'initiative et l'engagement collectif ;
- Favoriser la pratique sportive citoyenne dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement ;
- Favoriser les pratiques inclusives notamment en matière sportive et par l'information du handicap ;
- Informer sur les métiers du sport et permettre des projets d'orientation lucides et choisis.

Dans un enjeu de préservation des lieux de pratiques sportives, les projets sportifs devront prioriser les sites inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires - PDESI (cf. liste dans le guide des ressources).

3.4. DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ : RENCONTRER, PARTAGER, S'ENGAGER

À partir d'échanges et d'expériences, les collégiens sont préparés à devenir des citoyens informés et responsables :

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, la responsabilisation et l'organisation collective ;
- Préparer les collégiens à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ;
- Amener les collégiens à s'interroger sur la transmission et le devoir de mémoire ;
- Éduquer les collégiens aux médias et à l'information ;
- Favoriser le développement de la citoyenneté via la découverte d'autres environnements culturels ;
- Renforcer le lien entre la citoyenneté et les 17 objectifs de développement durable ;
- Développer les actions qui contribuent à la labellisation E3D (Établissement en démarche de développement durable) ;
- Valoriser l'accompagnement des délégués et éco-délégués.

3.5. SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT : CONNAÎTRE, COMPRENDRE, PROTÉGER

Découvrir le patrimoine naturel et la biodiversité afin de sensibiliser à leur préservation nécessite de :

- Lutter contre toute forme de gaspillage des ressources (alimentaire, énergies, eau...) ;
- Favoriser la découverte des Espaces naturels sensibles (ENS) du département de l'Ardèche ;
- Sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité sur leur territoire et développer la prise de conscience de la fragilité des milieux naturels notamment forestiers et aquatiques ;
- Favoriser la découverte de la diversité des patrimoines naturels, paysagers et géologiques ardéchois, dont les forêts, ainsi que leur appropriation en tant que patrimoine commun à préserver et à respecter, tout en développant une approche sensible de ces patrimoines ;
- Participer à une meilleure perception et compréhension de la notion d'écosystème, que ce soit dans ses diverses composantes (vivantes et abiotiques) ou dans son fonctionnement (importance et complexité des interrelations entre êtres vivants et éléments abiotiques) ;
- Amener les collégiens à s'interroger sur la relation et la place de l'Homme dans la nature (notions d'éthique, de services écosystémiques, d'impact, d'équilibre des usages, de développement durable, ...) et développer l'esprit de solidarité.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Au regard de sa situation climatique, de son relief et de sa diversité géologique, le département de l'Ardèche est l'un des plus riches de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de France pour sa biodiversité. Fort de ce constat, le Département de l'Ardèche a décidé de créer et d'animer un réseau de sites représentatifs de sa diversité naturelle qu'il se donne l'objectif de préserver et d'ouvrir au grand public avec l'aide de ses partenaires locaux.

Ces espaces naturels exceptionnels sont aussi des territoires habités par les Hommes et sur lesquels se développent de très nombreux usages, favorables et parfois moins favorables à leur préservation.

En vous mobilisant dans ce projet, vous vous engagerez dans la compréhension des relations entre l'Homme et la nature en partageant des moments de rencontres avec les gestionnaires de ces espaces naturels et les pratiquants ou usagers de cette nature, afin d'éveiller les collégiens aux grands enjeux de la biodiversité et du climat.

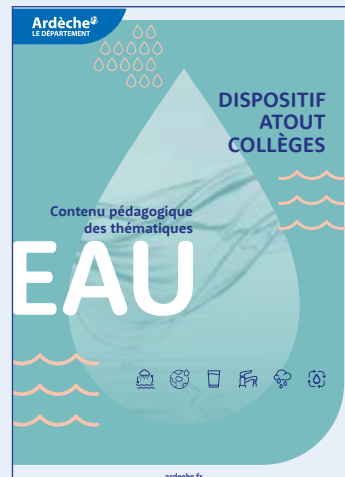
Il est important de noter que les activités pédagogiques sur les ENS ne sont pas toujours gratuites, en fonction des ENS et des intervenants que vous aurez sélectionnés.

→ Voir conditions en annexe 2.3.1 et 2.3.2.

LES PROJETS SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

Les enjeux environnementaux du territoire (changement climatique, ressource en eau...) poussent à sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge. Ainsi les projets libres en la matière sont éligibles au dispositif Atout Collèges.

Il a été également imaginé des rencontres proposées pour sensibiliser les collégiens aux principaux enjeux de l'eau sur leur territoire, en deux temps, dont une sortie sur le terrain afin d'illustrer la thématique retenue. Un document pédagogique, élaboré par le service de l'eau, est à votre disposition sur demande.



→ Plus d'informations en annexe 2.3.2.

3.6. PRÉPARER L'AVENIR : COMPRENDRE, S'ENGAGER, S'ORIENTER

Permettre aux collégiens de disposer des clés de compréhension de l'activité économique et professionnelle et pour cela :

- Favoriser une connaissance globale de l'offre de formation afin d'aider les collégiens dans leur choix d'orientation professionnelle et dans la construction de leur projet individuel de formation ;
- Offrir aux collégiens l'opportunité de découvrir des métiers et des secteurs professionnels, notamment ceux des filières porteuses d'emplois tout en valorisant l'offre de formations du territoire ardéchois et leur environnement économique proche ;
- Accompagner les jeunes dans la découverte de l'entrepreneuriat et leur apporter des connaissances sur la création d'activités économiques ;
- Permettre aux collégiens de découvrir la filière forêt-bois, ses divers métiers, comprendre les liens entre la forêt, bien commun qui apporte de nombreux services à la société (construction, énergie, stockage de carbone, ... mais aussi lieux de promenade) et cette filière économique qui génère de l'emploi et de la richesse en local, tout en saisissant les enjeux de gestion et de préservation.

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

Les projets sur la filière forêt-bois sont à la convergence de deux thématiques : environnement et avenir.

La forêt couvre 57 % de la surface de l'Ardèche et fait partie du **patrimoine** du département. **Multifonctionnelle**, la forêt rend de nombreux services (stockage de carbone, qualité de l'eau, réservoir de biodiversité, espace de loisirs, production de bois matériau et énergies renouvelables ...). Elle est à l'origine d'une **filière dynamique pour l'économie locale** (près de 1 700 emplois et plus de 800 entreprises).

La filière forêt-bois est un élément de **développement durable du territoire**, avec des **métiers très diversifiés**. Cette précieuse ressource est aussi fragile (changement climatique, incendies...) : **la connaître c'est mieux la protéger et la préserver**.

L'action éducative proposée, autour de 4 séances dont 2 sur le terrain, permettra aux collégiens de découvrir la forêt et sa filière bois selon une **approche globale** : fonctionnement de l'écosystème forestier, ses enjeux et ses menaces ; liens entre la forêt, sa gestion durable et le matériau bois ; diversité de métiers porteurs d'avenir...

Le Département prend en charge l'intégralité des dépenses d'animations/interventions pédagogiques.



→ Voir conditions en annexe 2.3.3.

3.7. INSCRIRE SON PROJET DANS LE CADRE DE LA GRANDE CAUSE ANNUELLE DÉPARTEMENTALE

Chaque année, le Département de l'Ardèche souhaite mettre à l'honneur une grande cause en lien avec les enjeux de notre société et les champs d'intervention de la collectivité.

Il est proposé aux collèges de s'inscrire dans cette thématique transversale avec pour intérêt de :

- Sensibiliser et fédérer les élèves dans une démarche sociétale, au niveau départemental ;
- S'entourer de partenaires en faveur de la promotion des responsabilités sociétales pour inciter les jeunes à réfléchir sur leurs droits, libertés et devoirs.

3.8. LE FINANCEMENT DES PROJETS LIBRES

Acteur de son projet, l'établissement finance au moins 10 % du montant total du projet hors participation du foyer socio-éducatif. La demande de subvention ne doit pas porter sur des dépenses d'investissement ou des heures de rémunération et de formation des professeurs.

La demande de subvention par projet ne peut être inférieure à 500 €, ni supérieure à 6 000 €.

Les projets mobilisant le dispositif Collège au cinéma ne sont pas concernés par la règle des 10 %.

Des critères d'effectifs seront pris en considération dans le montant total des subventions départementales allouées à l'établissement pour l'ensemble des projets éducatifs.

Concernant les projets éducatifs, ils sont instruits, arbitrés et validés individuellement, mais la subvention est attribuée pour l'ensemble des projets éducatifs retenus par l'établissement. Les crédits sont fongibles, mais uniquement pour les projets soutenus et notifiés par les services du Département. Charge à l'établissement d'effectuer la répartition comme bon lui semble.

Un acompte est versé aux établissements suite au vote des élus en commission permanente.

Le solde est mis en paiement après achèvement des projets et sur présentation des pièces justificatives à transmettre via la plateforme dématérialisée : bilan, budgets exécutés et factures acquittées (cf. paragraphe « Bilan des projets »).

Dans le cas de projets qui concernent plusieurs collèges, la subvention peut être versée à l'établissement qui coordonne l'action.



Dispositif porté par le ministère de la Culture et ses partenaires interministériels, le **pass Culture** prend la forme d'une application gratuite et géolocalisée, visant à permettre à 100 % des jeunes de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité et de développer une diversité de pratiques artistiques et culturelles en vue de leur autonomie. Il se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires.

La part collective d'un **montant de 25 €/élève à disposition des collèges**, permet donc aux professeurs de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes et groupes d'élèves : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique...

Lors de la construction du budget de votre projet, vous pouvez mobiliser la part collective du pass Culture en complémentarité des autres financements.

4. INSTRUCTION DES PROJETS

4.1. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

Il est attendu que l'ensemble des projets éducatifs s'inscrivent dans une démarche garantissant à la fois :

- leur solidité administrative et financière ;
- leur adéquation avec les enjeux éducatifs attendus ;
- leur cohérence et leur lisibilité.

À ces trois aspects sont associés les critères détaillés ci-après :

- Le dossier doit être complet à la date butoir de dépôt des projets ;
- Un budget prévisionnel détaillé et équilibré doit être fourni ;
- Des modalités de co-financement du projet doivent être prévues selon le dispositif dans lequel se situe le dossier ;
- Le dépôt préalable d'au moins une action clé en main et d'un projet « Richesses de l'Ardèche » (uniquement pour les projets libres).

4.2. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS LIBRES

- La transversalité du projet : croisement des thématiques, des parcours, des disciplines, des niveaux, etc. ;
- La participation des élèves tout au long du projet : leur implication et leur engagement en tant qu'acteurs du projet, depuis sa construction jusqu'à sa restitution ;
- L'implication des équipes pédagogiques et des membres de la communauté éducative autour d'un projet singulier et d'objectifs explicites ;
- La mobilisation des ressources territoriales identifiées par le Département à travers le guide des ressources ; les ressources non identifiées feront l'objet d'une appréciation par les services du Département et des services de l'Etat (pour les projets culturels) ;
- La cohérence financière du projet : coût du projet, part de financement sur fonds propres de l'établissement, la nature des cofinancements ;
- Le niveau de priorité donné aux projets déposés au regard du projet d'établissement ;
- Le projet doit s'inscrire dans la durée sur l'année scolaire à l'exclusion des simples actions ponctuelles ;

4.3. LE DÉPÔT DU PROJET

L'ensemble des pièces est à transmettre via une plateforme dématérialisée, qui centralise les sollicitations financières des collèges auprès du Département de l'Ardèche et, pour les projets culturels, du Rectorat de l'académie de Grenoble, ainsi que du ministère de la Culture / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes qui intervient directement auprès des structures culturelles partenaires des actions. Ainsi, pour les projets culturels, ces demandes devront correspondre à celles faites pour le même projet sur la plateforme ADAGE, en particulier dans leurs aspects financiers.

Cette démarche dématérialisée permet une instruction commune par l'ensemble des partenaires. Des liens vers une plateforme en ligne vous seront communiqués par email à l'ouverture de la campagne de dépôt des dossiers.

Chaque établissement dépose au moins un dossier clé en main et un dossier « Richesses de l'Ardèche » pour pouvoir déposer des projets libres.

Pour rappel, le nombre de projets éducatifs déposés par établissement est limité de la manière suivante, en fonction des effectifs des établissements :

Seuils d'effectifs	Nombre total de dossiers par établissement (clé en main + richesses de l'Ardèche + projets libres)	Nombre de projets libres maximum
Moins de 200	7	3
Moins de 500	9	5
Plus de 500	12	7

Pour les établissements ayant un internat d'excellence, un projet libre supplémentaire est attribué, sans le même calendrier que pour les autres projets libres.

4.4. LA CO-INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le suivi administratif et financier des demandes adressées au Département est assuré par la Direction de l'éducation.

L'expertise des projets repose, pour le Département, sur la Direction éducation, la Direction de la culture, jeunesse, sport et vie associative, la Direction de la santé de l'enfance et de la famille, la Direction de l'aménagement des territoires et pour les services de l'Etat, sur la DSDEN 07, la DAAC et la DRAC AURA.

À tout moment de la procédure, les services du Département sont à même de fournir un soutien sur la construction du projet ou sur les ressources disponibles.

Les projets doivent faire l'objet d'une mise en œuvre dans l'année scolaire suivant la demande de subvention, conformément aux contenus et aux modalités proposés par les établissements et validés par les instances décisionnelles du Département et de l'État.

4.5. LE BILAN DES PROJETS

Celui-ci sera à déposer en ligne, sur la plateforme dématérialisée, **avant le 15 octobre de l'année scolaire N+1. À défaut du respect de ce délai, l'allocation de la subvention sera considérée comme caduque sans exception aucune.** Le remboursement de tout ou partie de la subvention pourra être demandé par le Département en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixées pour son octroi (défaut de transmission des pièces justificatives de dépense, absence du bilan des projets notamment).

Deux outils d'évaluation seront à transmettre :

- Un bilan financier, accompagné des factures justificatives ;
- Une évaluation pédagogique du projet sous toute forme dynamique et originale (article, vidéo, compte-rendu, ...) restituant le déroulé du projet et les effets générés par celui-ci.

Cette évaluation pourra être partagée via les outils de communication du Département de l'Ardèche afin de mettre en valeur les dynamiques de projet des collèges ardéchois.

4.6 NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

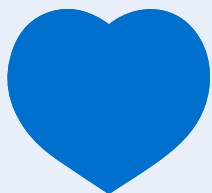
Le présent règlement est établi afin de garantir le bon fonctionnement de l'appel à projet.

En cas de non-respect des modalités de demande de subvention et de dépôt des bilans explicitées dans le règlement, les projets de la campagne suivante ne seront pas soutenus.

4.7. VALORISATION DES PROJETS ET DU PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

Les établissements ont l'obligation d'informer leurs divers interlocuteurs du soutien du Département de l'Ardèche pour la mise en œuvre des projets éducatifs (intégration de son logotype sur supports d'information et/ou de communication, valorisation auprès des personnels, des élèves, des familles, des partenaires, des médias ...).

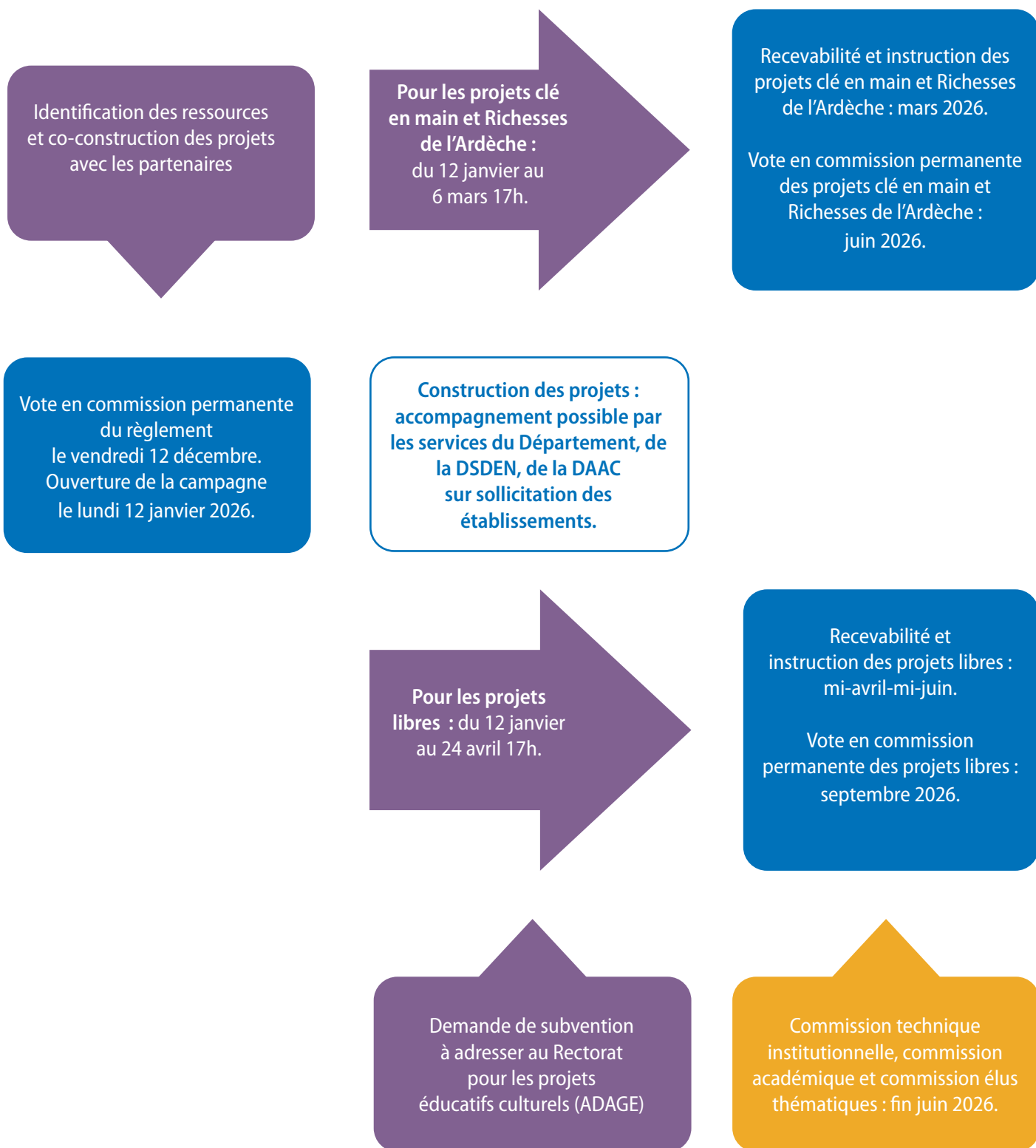
Accès à la logothèque en ligne : <https://www.ardeche.fr/341-logos-departement-ardeche.htm>



UN PROJET COUP DE CŒUR !

Afin de valoriser la diversité des projets éducatifs initiés par les collèges en partenariat avec les ressources du territoire, le Département de l'Ardèche identifiera chaque année plusieurs « projet coup de cœur » sur tout le territoire ardéchois, pour lesquels sera proposée une communication spécifique. Il s'agit également de favoriser le partage d'expériences entre collèges et collégiens et de donner de nouvelles inspirations pour les années à venir.

4.8. LE CALENDRIER



* Commission technique institutionnelle pour l'instruction des projets éducatifs : CD07 / DSDEN / DAAC / DRAC (Département de l'Ardèche / Direction des services départementaux de l'Éducation nationale / Délégation académique aux arts et à la culture / Direction régionale des affaires culturelles).





©Jouir simplement digital



©Tout simplement digital

ANNEXES ATOUT COLLÈGES

RICHESSSES DE L'ARDÈCHE

- FICHE 1.1 | Espace Découvertes Ardèche : séjours d'intégration 6^e [page 28](#)
- FICHE 1.2 | Espace Découvertes Ardèche - APPN stages [page 29](#)
- FICHE 1.3.1 | Archives départementales - Générale [page 30](#)
- FICHE 1.3.2 | Archives départementales de l'Ardèche - Guerres et devoir de mémoire [page 32](#)
- FICHE 1.3.3 | Archives départementales de l'Ardèche - Industrie [page 34](#)
- FICHE 1.3.4 | Archives départementales de l'Ardèche - Enfance [page 36](#)
- FICHE 1.4.1 | Service archéologique départemental - MuséAI [page 38](#)
- FICHE 1.4.2 | Service archéologique départemental - MuséAI - À la table de César [page 42](#)
- FICHE 1.5 | Domaine départemental de La Boissine [page 44](#)

RESSOURCES DÉPARTEMENTALES POUR LES PROJETS LIBRES

- FICHE 2.1 | Collège au cinéma [page 45](#)
- FICHE 2.2.1 | ENS expédition nature dans les Espaces naturels sensibles [page 49](#)
- FICHE 2.2.2 | Ressource en eau [page 53](#)
- FICHE 2.2.3 | Forêt et filière bois [page 58](#)
- FICHE 2.3 | Découverte de l'agriculture ardéchoise [page 60](#)

RESSOURCES DÉPARTEMENTALES CLÉ EN MAIN

- Interventions diététiques collèges publics [page 62](#)

FICHE 1.1 : ESPACE DÉCOUVERTES ARDÈCHE

SÉJOURS D'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES DE 6^E À L'EDA

Le Département de l'Ardèche souhaite sensibiliser ses habitants aux richesses et enjeux environnementaux de son territoire.

THÉMATIQUES	Découverte des richesses de l'Ardèche
QUOI ?	Ce programme propose aux élèves de 6 ^e de bénéficier d'un séjour d'intégration de 2 jours et d'une nuit à l'Espace Découvertes Ardèche . Les enseignants pourront thématiquer ce séjour à leur guise sur des thématiques culturelle, sportive, de nature ou environnementale.
POUR QUI ?	Tous les élèves de 6 ^e
COMMENT ?	Sur le plan logistique, le Département propose : • l'hébergement et la restauration des élèves pour le dîner du 1^{er} soir, la nuitée, le petit déjeuner et le déjeuner du lendemain. Les élèves et les enseignants devront être équipés de leur duvet personnel, • l'accès gratuit aux espaces départementaux dont il a la gestion, • la mise à disposition (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace Découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, course d'orientation...). Ce séjour pourra être agrémenté au cours du transport pour se rendre à l'EDA de visites de structures départementales telles que MuséAl, des Espaces naturels sensibles, La Cascade – pôle national des arts du cirque...
PAR QUI ?	Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	• une date doit être réservée auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier, • le séjour doit se dérouler avant les vacances d'automne, • prise en charge de l'intégralité des frais de transport pour l'année scolaire 2026-2027, • les frais d'hébergement et de restauration (repas du soir, petit déjeuner et repas du midi du deuxième jour) pour une nuit sont à la charge des établissements.
PERSONNES A CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	Tel : 04 75 88 05 74 Mail : edareservation@ardeche.fr Lien vers le guide des ressources : http://ressources.ardeche.fr/

FICHE 1.2 : ESPACE DÉCOUVERTES ARDÈCHE

APPN STAGES

Le Département de l'Ardèche souhaite promouvoir la pratique sportive auprès des collégiens grâce à ses équipements.

THÉMATIQUES	Richesses de l'Ardèche
QUOI ?	L'accueil d'APPN stages à l'EDA.
POUR QUI ?	Tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ?	Sur le plan logistique, le Département propose : • l'hébergement et la restauration des élèves. Les élèves et les enseignants devront être équipés de leurs duvets personnels, • l'accès gratuit aux Espaces départementaux dont il a la gestion, • la mise à disposition (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace Découvertes Ardèche (disc golf, tir-à-l'arc, canoë, course d'orientation...).
PAR QUI ?	Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	• une date doit être réservée auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier, • prise en charge de 100 % des frais de transport pour l'année scolaire 2026-2027, • les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des établissements.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	Tel : 04 75 88 05 74 Mail : edareservation@ardeche.fr Lien vers le guide des ressources : http://ressources.ardeche.fr/

FICHE 1.3.1 : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE
GÉNÉRALE

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	• découvrir l'histoire à travers des documents originaux, du XII^{ème} siècle à nos jours, • apprendre à interpréter les documents, chercher de l'information, aiguïser son esprit critique, • explorer et développer des projets pluridisciplinaires (géographie, histoire, lettres, sciences, arts plastiques, français...), • rencontrer des professionnels du patrimoine.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Des ateliers avec livrets pédagogiques sont proposés sur plusieurs thèmes : la vie quotidienne autrefois (l'école, À table, la médecine traditionnelle), Contes et Légendes, Justice (l'affaire de Peyrebeille), Paysage et territoire, Moyen Âge (héraldique et écriture ancienne), l'industrie au XIX^e, les deux guerres mondiales, le livre ancien et le monde professionnel des archives. Selon le thème retenu, des expositions itinérantes peuvent être prêtées. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service des publics des Archives départementales, sur demande. Dans le cadre du cycle culturel des Archives départementales autour de l'exposition « Un début à tout. Les premières fois qui ont fait l'Ardèche », un atelier avec livret pédagogique est proposé aux classes de collège. Plusieurs thèmes sont abordés de l'aménagement du territoire à la vie quotidienne en passant par la vie politique, la culture et les loisirs, le monde du travail ou bien encore les faits divers.
PAR QUI ?	Médiatrices et professeur-relais de l'Éducation nationale mis à disposition des Archives départementales.

FICHE 1.3.1 : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE
GÉNÉRALE

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales. Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30. Les ateliers se déroulent en demi-groupes de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél. : 04.75.66.98.00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• l'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif, • guide des ressources du département de l'Ardèche ici

LES CONFLITS MONDIAUX ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	• découvrir les traces d'archives laissées par les deux conflits mondiaux, s'interroger sur la notion de devoir de mémoire, • explorer et s'approprier les représentations de la guerre au XX^e siècle au sein de la société civile ou dans le monde combattant reconstruites à travers la confrontation de ces différentes sources d'archives, • se questionner sur les traces mémorielles laissées par ces conflits, les idéaux véhiculés par la Révolution nationale, les supports de la propagande de Vichy, les réactions de la population ardéchoise, • suivre des parcours individuels.
POUR QUI ? Public cible	Classes de 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Des ateliers avec livrets pédagogiques sont proposés sur les deux guerres mondiales. • guerre de 1914-1918 : les réfugiés, les prisonniers de guerre, la vie quotidienne, les affiches, les traces et la mémoire des conflits mondiaux, • guerre de 1939-1945 : la Shoah en Ardèche, la propagande du régime de Vichy, les traces et la mémoire des conflits mondiaux. Selon le thème retenu, des expositions itinérantes peuvent être prêtées. Une visite de Privas sur les lieux de la guerre de 1939-1945 est également proposée. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le domaine des Publics des Archives départementales, sur demande, en particulier dans le cadre d'une participation au Concours national de la Résistance et de la déportation.
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales, professeur-relais de l'Éducation nationale mis à disposition des Archives départementales

LES CONFLITS MONDIAUX ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales. Durée de l'atelier : 1 h 30. L'atelier sur la Shoah se déroule uniquement le vendredi matin en classe entière. Durée de l'atelier : 2 h 30 Les ateliers se déroulent en demi-groupes de 18 personnes maximum (élèves et adultes). Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise une visite de l'exposition en cours. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs...
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél. : 04 75 66 98 00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif, • L'offre d'expositions itinérantes est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace découverte, • Guide des ressources du Département de l'Ardèche ici • Service départemental de l'ONACVG de l'Ardèche, • Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ardèche, • Fédération des Œuvres Laïques.

FICHE 1.3.3 : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

L'INDUSTRIE EN ARDÈCHE AU XIX^e SIÈCLE

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	• définir l'industrie du XVIII^e siècle à aujourd'hui, • étudier l'implantation d'une industrie dans le paysage au XIX^e siècle, • se questionner sur le travail des enfants et les lois qui le régissent au XIX^e siècle.
POUR QUI ? Public cible	Classes de 4 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Un atelier avec livret pédagogique est proposé. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service des Publics des Archives départementales, sur demande.
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales. Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30. Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs...

FICHE 1.3.3 : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

L'INDUSTRIE EN ARDÈCHE AU XIX^e SIÈCLE

PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél. : 04.75.66.98.00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• l'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif, • Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, • Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche, • guide des ressources du Département de l'Ardèche ici

FICHE 1.3.4 : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE
L'ENFANCE EN ARDÈCHE

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	• explorer et s'approprier l'évolution de la pratique scolaire, son organisation et ses espaces, • étudier l'évolution du statut de l'enfant du XVI^e siècle à nos jours, • se questionner sur la justice des mineurs et son évolution dans le temps, sur la protection de l'enfance, • suivre des parcours individuels d'enfants.
POUR QUI ? Public cible	Classes de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Dans le cadre du cycle culturel des Archives départementales autour de l'exposition "Vies d'enfants. Naître et grandir en Ardèche", un atelier avec livret pédagogique est proposé aux classes de collège. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le domaine des publics des Archives départementales, sur demande.
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales. Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30. Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise soit une visite de l'exposition en cours soit une visite du bâtiment ou un autre atelier. Les groupes sont ensuite intervertis. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs...



FICHE 1.3.4 : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

L'ENFANCE EN ARDÈCHE

PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél. : 04 75 66 98 00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif, • L'offre d'expositions itinérantes est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace découverte, • Guide des ressources du Département de l'Ardèche : ici.

FICHE GÉNÉRALE

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	• Découvrir le site archéologique d'Alba et plus généralement l'Antiquité romaine à travers un atelier d'éducation artistique et culturelle in situ ; • Pratiquer une approche scientifique, pratique et artistique de l'histoire.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e pour 40 enfants
COMMENT ? Actions et projets proposés	Exemple de déroulé-type d'une journée à MuséAl Jusqu'à 10h : arrivée du car, parking principal de MuséAl. Visite libre par QR code du site archéologique antique. Il vous est nécessaire de disposer de vos encadrants et d'un smartphone avec batterie et 4G par petit groupe de 8 élèves environ. 10h Ouverture du musée et des toilettes. Menu 1 : vous êtes accompagné le matin 10h : accueil, passage aux toilettes, présentation de l'organisation de la journée. 10h15 Atelier dirigé séparé en deux groupes de 20 enfants max. (jauge incendie) + de 1 à 3 accompagnants 12h environ : repas tiré du sac pris en extérieur (sur le parvis couvert en cas de pluie) 12h45 environ : activité en autonomie sur le parvis : temps calme, jeux romains ou visite libre du site A partir de 13h30 : visite libre du musée et exposition si une exposition est en cours. 15h30 regroupement, passage aux toilettes, départ du car

FICHE GÉNÉRALE

Menu 2 : vous êtes accompagné l'après-midi

A partir de 10h : passage aux toilettes, visite libre du musée, visite libre de l'exposition s'il y a une exposition

Visite libre du site archéologique (audioguide en 10 langues, visite classique ou jeu de piste : un smartphone avec 4G et batterie est nécessaire par petit groupe de 8 enfants environ).

12h environ : repas tiré du sac pris en extérieur (sur le parvis couvert en cas de pluie).

12h45 – 13h30 : possibilité d'activités en autonomie (prêt de jeux romains)

13h30 : atelier dirigé séparé en deux groupes de 20 enfants max. (jauge incendie) + de 1 à 3 accompagnants

15h30 regroupement, passage aux toilettes, départ du car.

Liste des ateliers dirigés par un archéologue médiateur culturel - Durée environ 2h.

- Mosaïque : réalisation d'une mosaïque, que l'élève emporte ;
- Sel aux épices d'après Apicius : réalisation d'une fiole de sel romain, que l'élève emporte ;
- Viens défier Arachné (tissage) : tissage à la romaine, que l'élève emporte ;
- Y a un os ! (archéozoologie) : analyse d'os d'animaux, comme les archéologues !
- Sesterces et compagnie : réalisation d'une monnaie romaine en argile, que l'élève emporte ;
- A vos truelles : fouille archéologique dans un bac, de mars à octobre, selon météo. Une place est adaptée aux fauteuils roulants par groupe ;
- Graines savantes (carpologie) : analyse de graines de fruits, comme les archéologues !
- Bâtir une ville : construction collaborative d'une ville romaine ;
- Hiéroglyphes : écriture du prénom en hiéroglyphes, que l'élève emporte.
- Tempera : peinture à l'œuf, que l'élève emporte ;
- Cyanotype (de mars à juillet) : technique ancienne de photographie sur papier sensible, conception d'une œuvre par enfant, que l'élève emporte ;
- Visite active du musée : les enfants s'approprient les œuvres et deviennent guides de leur groupe sur leur sujet ;
- Aquarelle : dessin au crayon aquarellé, que l'élève emporte ;
- Les experts d'Alba : jeu d'enquête en extérieur (selon météo).

FICHE GÉNÉRALE

	Liste des ateliers en autonomie (groupe de 20 enfants, nécessitant un à trois de vos encadrants, sur les horaires d'ouverture du musée ; matériel et tutoriel fournis). Durée environ 1h (chacun). • Visite libre du musée ; • Visite active du musée ; • Jeux romains ; • Aquarelle ; • Mallettes pédagogiques sur le vin antique et sur les cinq sens ; • Chasse au mot mystère dans le musée ; • Clued'Alba ; • Archéologie subaquatique : touché-coulé ; • En extérieur, selon météo : jeu de piste sur le site archéologique avec QR code (nécessite un smartphone avec abonnement 4G et batterie) ; • En extérieur, selon météo : visite guidée avec l'audioguide (nécessite un smartphone avec abonnement 4G et batterie) dans l'une des langues de celui-ci : français, anglais, allemand, italien, portugais, espagnol, russe, japonais, hollandais, chinois.
PAR QUI ?	Archéologues médiateurs culturels du service archéologique départemental MuséAl.

FICHE GÉNÉRALE

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	La venue à MuséAl dans le cadre d'Atout Collèges ne peut se faire que par le dépôt d'un projet dans les « Richesses de l'Ardèche », pas via les « projets libres ». Construction du projet avec l'équipe de MuséAl au moment du montage du projet (choix de l'atelier, de la date, fixation de la jauge) avant le dépôt sur la plateforme Atout Collèges. En cas d'acceptation de votre projet dans le cadre d'Atout Collèges, votre réservation sera automatiquement confirmée. Si votre dossier n'est pas retenu dans le cadre d'Atout Collèges, votre réservation sera automatiquement annulée. Durée de chaque atelier : 2h environ pour les ateliers dirigés, 1h environ pour les ateliers en autonomie. Tous les ateliers se passent in situ à MuséAl (Alba-la-Romaine). Chaque atelier peut recevoir maximum 20 enfants et doit être accompagné par au moins une personne dépositaire de l'autorité de l'établissement scolaire et au maximum trois. Cette jauge étant une jauge de sécurité incendie, elle n'est pas modifiable. MuséAl étant le musée départemental de l'Ardèche, le coût de l'atelier est directement pris en charge par le Département, il n'y a pas de devis du musée à fournir lors du dépôt de votre demande. 1 dépôt de projet = 1 journée à MuséAl pour un groupe de 40 enfants (choisir le menu).
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Service archéologique départemental MuséAl Mail : resa-groupes-museal@ardeche.fr Tel. : 04 75 49 51 72 / 04 75 49 51 75
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• L'offre pédagogique complète et détaillée du Service archéologique départemental MuséAl est accessible sur demande et sur le site internet du musée. (https://museal.ardeche.fr) dans la rubrique Activités, • Guide des ressources du Département de l'Ardèche ici

À LA TABLE DE CÉSAR - REPAS GALLO-ROMAIN DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

THÉMATIQUE	• Alimentation • Antiquité • Archéologie
QUOI ? Objectifs	• Accompagnement à la réalisation d'un repas romain dans les cantines des collèges ardéchois ; • Découverte d'une période historique grâce à la dégustation de plats inspirés de recettes antiques.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e et le personnel de l'établissement
COMMENT ? Actions et projets proposés	• Mise à disposition auprès des chefs de cuisine de recettes issues de sources écrites antiques pour l'élaboration du menu, • Mise à disposition d'affiches préremplies présentant l'évènement dans les établissements, • Mise à disposition de fiches pédagogiques mettant la thématique de l'alimentation antique en lien avec les programmes scolaires.
PAR QUI ?	Le service de médiation culturelle de MuséAl vous conseille dans le montage de votre projet. Vous montez ensuite le projet avec votre chef de cuisine. Pas d'intervention des médiateurs dans l'établissement.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	• La candidature à ce projet dans le cadre d'Atout Collèges ne peut se faire que par le dépôt d'un projet dans les « Richesses de l'Ardèche », pas par les projets libres ; • Construction du projet avec l'équipe de MuséAl au moment du montage du projet (explication du concept, échanges divers) avant le dépôt sur la plateforme Atout Collèges ; • En cas d'acceptation de votre projet dans le cadre d'Atout Collèges, vous recevrez par mail les informations nécessaires au montage de votre projet (recettes, affiche, fiches pédagogiques) afin que vous puissiez travailler avec votre chef de cuisine à l'élaboration de ce projet. L'équipe de médiation du musée se tient à votre disposition par téléphone pour vous conseiller grâce aux retours d'expérience des sessions précédentes ; • MuséAl étant le musée départemental de l'Ardèche, le coût de la transmission des documents et des conseils est directement pris en charge par le Département, il n'y a pas de devis du musée à fournir lors du dépôt de votre demande.

À LA TABLE DE CÉSAR - REPAS GALLO-ROMAIN DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<u>Contact :</u> • Service médiation de MuséAl : resa-groupes-museal@ardeche.fr https://www.museal.ardeche.fr <u>Ressources :</u> APICIUS, L'Art culinaire, Éditions Les Belles Lettres, 2002. CHERUBINI, Mireille, <i>Latin de cuisine</i>, Saveurs et terroirs, 2018. TILLOI D'AMBROSI, Dimitri, <i>L'empire romain par le menu</i>, Arkhe Éditions, 2017.
--	---

FICHE 1.5 : DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE LA BOISSINE

DÉCOUVERTE DU SITE

THÉMATIQUES	• Culture scientifique ; • Environnement.
QUOI ? Objectifs	• Faire découvrir aux collégiens la richesse et le caractère exceptionnel du patrimoine géologique du site de La Boissine ; • Sensibiliser aux Espaces naturels sensibles (ENS) et à la richesse de la biodiversité qui y réside ; • Initier les élèves à la culture scientifique à travers différentes entrées.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Ateliers pédagogiques sur plusieurs thématiques : • Fossiles, dinosaures ; évolution ; • Océans, abysses, exploration ; • Écologie, biodiversité, climat ; • Roches, paysages, volcans, risques ; • Sols, nature, terroirs. Intervention d'un chargé de mission ENS sur demande.
PAR QUI ?	• Service valorisation des sites et des espaces naturels ; • Prestataire extérieur défini dans le cadre d'un marché départemental.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	• 2 classes peuvent être accueillies simultanément par date ; • Prise en charge des transports à 50 % ; • Les interventions pédagogiques sont prises en charge dans le cadre d'un marché public et sont donc gratuites pour les établissements ; • Le nombre de places est limité ; • Il faut anticiper ½ heure de marche aller et ½ heure retour car le bus ne peut se rendre jusqu'au site.
PERSONNE À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	• Service Valorisation des sites et des espaces naturels : Laurie Pourquier / lpourquier@ardeche.fr / 04 75 66 75 28
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• Le site internet : https://www.ardeche.fr/3216-la-boissine-espace-naturel-sensible.htm#par33335 • Guide des ressources du Département de l'Ardèche ici

COLLÈGE AU CINÉMA

En déclinaison d'un dispositif national coordonné par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et co-piloté localement par l'association Les Écrans et par le Département et les services de l'État (Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale – DSDEN / Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), un soutien financier spécifique peut être sollicité pour découvrir trois films par an dans les salles de cinéma du territoire.

THÉMATIQUES	• Culture / Éducation à l'image
QUOI ?	• former le regard, le goût des élèves et susciter leur curiosité de spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques, en salle de cinéma, dans leur format d'origine, notamment en version originale, • sensibiliser et éduquer les collégiens à la création et au langage cinématographiques par la découverte d'œuvres reconnues et développer leur regard critique, • encourager l'appropriation de "Collège au cinéma" par les enseignants en intégrant les films sélectionnés comme supports de leur démarche pédagogique, • donner la possibilité aux collégiens de découvrir les salles de cinéma de proximité, comme des lieux culturels de découverte et de partage collectifs.
POUR QUI ?	Les collégiens, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ?	Ce programme propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés. L'enseignant porteur du projet a la charge de développer un projet pédagogique d'équipe exploitant les potentialités offertes par la programmation annuelle.

COLLÈGE AU CINÉMA

PAR QUI ?	L'association Les Écrans assure la coordination de ce dispositif à l'échelle bi-départementale (Drôme-Ardèche) concernant les séances de pré-visionnement, ainsi que les aspects techniques et logistiques de la circulation des copies de films en liaison avec le CNC, les distributeurs et les salles du département. L'association met à disposition des enseignants des fiches et des outils pédagogiques pour chaque film programmé et propose chaque année un catalogue d'offres pédagogiques complémentaires qui peuvent se tenir dans les collèges en lien avec les partenaires locaux de l'éducation aux images (sur demande, cf. catalogue 23/24 pour info). Les interventions et outils de médiation proposés par l'association Les Écrans et ses partenaires viennent en complément d'un travail préalable autour du film et ne se substituent pas au travail de l'enseignant avec sa classe.
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	• 3 sorties au cinéma avec les élèves, médiation autour des œuvres en amont et après les séances, à l'aide des supports pédagogiques remis, • Mobilisation des interventions et des outils de médiation proposés par Les Écrans et/ou autres partenaires ressources sur l'éducation aux images ou sur les thématiques abordées dans la programmation... Facultatif : • 1 journée de pré-visionnement des films par un ou plusieurs enseignants (organisée par les écrans le 30 mai 2024), • 1 journée et demie de formation pour les enseignants avec les formatrices Lettres et Cinéma de la DAAC pour analyser les films et travailler les pistes pédagogiques (organisée par la DAAC à la rentrée, inscription à réaliser par le chef d'établissement).
LA PROGRAMMATION 2025-2026 <i>(Sous réserve de validation par le CNC)</i>	<i>La liste des films pour l'année scolaire 2025-2026 est communiqué à partir de la fin janvier 2025. Nous vous invitons à vous rapprocher du contact indiqué en bas de cette fiche.</i>

COLLÈGE AU CINÉMA

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Prérequis : - désignation d'un enseignant référent au sein de l'établissement afin d'assurer le suivi interne et externe, en lien notamment avec le comité de pilotage départemental, - engagement de chaque classe à visionner les trois films retenus annuellement par le comité de pilotage départemental, en respectant les calendriers, cycles, niveaux et versions (VO/VF) proposés pour chaque œuvre cinématographique. Critère apprécié : - développement d'un projet pédagogique d'équipe exploitant les potentialités offertes par la programmation annuelle et faisant appel aux ateliers d'accompagnement proposés par Les Ecrans dans son catalogue d'offres pédagogiques et/ou par d'autres partenaires (ressources sur l'éducation aux images, sur les thématiques abordées dans la programmation...). Financement : Les entrées au cinéma sont de 9 € annuels par élève pour les 3 films pour les classes inscrites. Prise en charge par le Département : - frais de transports (100 %), - entrées au cinéma (8 €/élève pour l'année ; 1 € reste à la charge de l'établissement), - prestations de médiation/éducation aux images et autres interventions pertinentes au regard du projet pédagogique (100 %), - achat de DVD et livre en lien avec le dispositif (100 %) sur la base de devis transmis. Dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif. La part collective du pass Culture peut être mobilisée pour financer les actions pédagogiques complémentaires payantes (concours de critiques, ateliers en classe, les sorties sur un festival...).
PARTENAIRES RESSOURCES POUR VOS PROJETS D'EDUCATION AUX IMAGES	- Les Écrans à Bourg-lès-Valence, - La maison de l'image à Aubenas, - Ardèche Images à Lussas, - MJC d'Annonay, - Écran Village à Vernoux-en-Vivarais, - RéZonance à Vesseaux, - L'équipée à Bourg-lès-Valence. Consultez le guide des ressources et laissez libre cours à votre créativité : vous pouvez solliciter les partenaires que vous jugerez pertinents vis-à-vis des objectifs pédagogiques de votre projet ou des thématiques soulevées par les films de la programmation annuelle.



COLLÈGE AU CINÉMA

CONTACTS	Pour adapter au mieux votre projet, contacter Amandine Riant chargée d'action culturelle – Audiovisuel et arts plastiques au Département de l'Ardèche : ariant@ardeche.fr et 04 75 66 79 29
-----------------	--

FICHE 2.2.1 : ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

EXPÉDITION NATURE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département de l'Ardèche souhaite sensibiliser ses habitants aux richesses et enjeux environnementaux de son territoire. À travers ce projet, des rencontres sont proposées pour sensibiliser les collégiens aux spécificités des sites classés "Espace naturel sensible" proches de chez eux.

THÉMATIQUES	Environnement : • La biodiversité et les rapports entre l'Homme et la nature/usages de la nature, l'importance des espaces forestiers ; • L'impact du réchauffement climatique. Les sous-thématiques peuvent être différentes selon les sites naturels choisis (cf. tableau récapitulatif des ENS ci-dessous). Dans le cadre des programmes scolaires, la découverte des ENS permet d'illustrer les chapitres suivants : • <u>Cycle 3</u> : la Terre, une planète peuplée par des êtres vivants ; le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent. • <u>Cycle 4</u> : le vivant et son évolution ; la planète Terre, l'environnement et l'action humaine. Avenir : découverte d'un métier de gestion et de sensibilisation à la nature.
QUOI ?	• découvrir un Espace naturel sensible ardéchois et ses spécificités ; • sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la biodiversité sur leur territoire et développer leur prise de conscience de la fragilité des milieux naturels et de leur évolution face au changement climatique ; • favoriser la découverte de la diversité des paysages et des patrimoines naturels et géologiques ardéchois, dont les forêts, ainsi que leur appropriation en tant que patrimoine commun à préserver et à respecter ; • participer à une meilleure perception et compréhension des grands principes de fonctionnement des écosystèmes.
POUR QUI ?	Tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e

EXPÉDITION NATURE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

COMMENT ?	Une demi-journée ou une journée sur site à construire par le porteur de projet du collège, en fonction des thématiques et objectifs fixés par l'établissement. Pour cela, le technicien gestionnaire du site ENS pourra intervenir auprès des élèves ou bien orienter vers des partenaires ressources ; le guide des ressources départementales permettra également d'identifier des acteurs de l'éducation à l'environnement. Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet plus global.
PAR QUI ?	• Le technicien chargé de la gestion du site Espace naturel sensible et les partenaires ressources mobilisés par le collège dans le cadre du projet ; • Des partenaires ressources. Leur mobilisation ne se fait pas à titre gratuit.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	• un site ENS à choisir dans le réseau des 16 sites départementaux, • 3 collèges maximum retenus par site ENS, par an (lors de l'instruction, et en cas de forte demande pour un même site ENS, ou en cas d'indisponibilité de l'animateur du site, une orientation pourra être proposée vers un autre site aux caractéristiques similaires), • projet construit avec le technicien local, gestionnaire du site naturel, • thématiques, objectifs et activités directement en lien avec le site naturel ENS choisi. La prise de contact avec l'interlocuteur concerné doit se faire en amont du dépôt du dossier, afin de garantir la faisabilité du projet.
PERSONNES A CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES EVENTUELLES	• Les techniciens gestionnaires des sites Espace naturel sensible → retrouvez leurs coordonnées dans le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : "Environnement" > Mots clefs : "Espace naturel sensible", • Autres ressources d'éducation à l'environnement : voir également le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : Environnement > Espaces naturels, biodiversité et nature, Citoyenneté > Développement durable.

FICHE 2.2.1 : ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

EXPÉDITION NATURE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

	Thématique : Environnement > Espaces naturels, biodiversité et nature, Citoyenneté > Développement durable.
--	---

À chaque site Espace naturel sensible ses thématiques

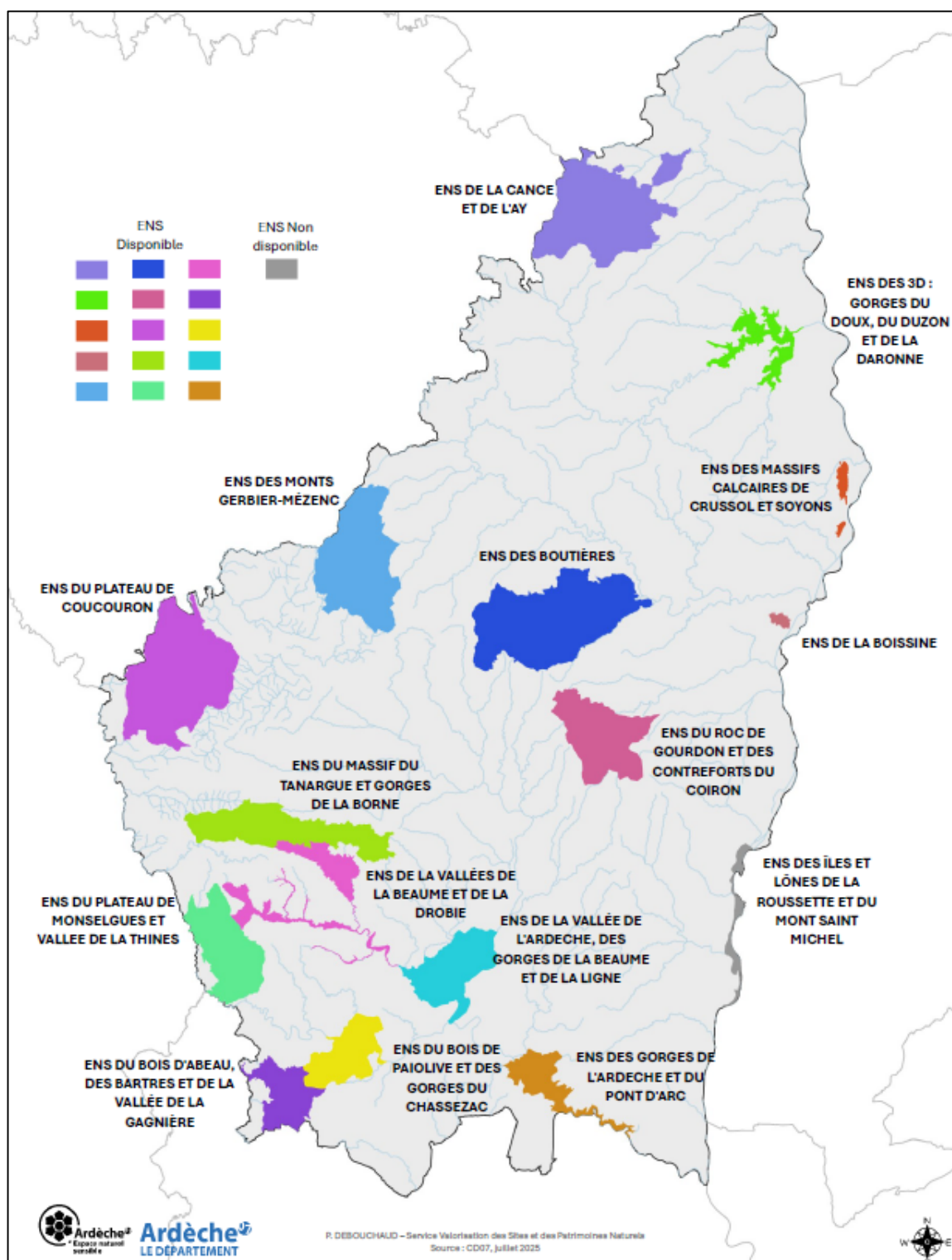
Les sites ENS du département présentent une grande richesse dans leurs caractéristiques naturelles, ainsi des thématiques variées pourront y être abordées :

Nom du site	Thématiques proposées*
Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay	Forêt/oiseaux/eau et rivières
Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	Forêt/eau et rivières/milieux ouverts
Massifs calcaires de Crussol et Soyons	Flore, pelouses sèches à orchidées/oiseaux/reptiles
Site géologique et fossilifère de La Boissine	Géologie, fossiles/mines/forêt/insectes/flore
Roc de Gourdon et contreforts du Coiron	Site encore non disponible
Iles et îlons de la Roussette et du Mont Saint Michel	Site encore non disponible
Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc	Grottes et milieux rupestres/forêt/eau et rivières/flore/faune/géologie
Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne	Eau et rivières/falaises et milieux rupestres/ chauves-souris
Bois de Païolive et gorges du Chassezac	Forêt ancienne/eau et rivières/falaises et milieux rupestres/insectes/géologie
Bois d'Abeau, des Bartres et vallée de la Gagnière	Forêt (pin de Salzmann endémique)/ eau et rivières
Plateau de Montselgues et vallée de la Thines	Tourbières et rivières/oiseaux (rapaces)/ géologie
Vallées de la Beaume et de la Drobie	Eau et rivières/forêt
Massif du Tanargue et gorges de la Borne	Forêts anciennes/eau et rivières/landes et estives montagnardes
Tourbières et ruisseau à loutre du plateau de Coucournon	Tourbières et rivières/milieux ouverts/oiseaux (rapaces)
Massif du Gerbier-de-Jonc et du Mézenc	Géologie (sucs, volcanisme), tourbières et rivières (La Loire) /forêts anciennes
Serres Boutiérots et vallées de la Gluyère, de l'Orsanne et de l'Auzène	Eau et rivières/forêts/géologie/milieux ouverts

* Thématiques systématiquement mises en perspectives avec les usages et impacts potentiels des activités humaines pratiqués sur le site.

EXPÉDITION NATURE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
SITES ENS MIS A DISPOSITION POUR « ATOUT COLLEGE »



RESSOURCE EN EAU

Le Département de l'Ardèche souhaite sensibiliser ses habitants aux richesses et enjeux environnementaux de son territoire. À travers ce projet, des rencontres sont proposées pour sensibiliser les collégiens aux principaux enjeux de l'eau sur leur territoire.

THÉMATIQUES	Environnement / Ressource en eau : • Caractéristiques des ressources et enjeux locaux : ○ Géologie et types de ressource, relief et végétation, ○ Aménagement du territoire et urbanisme, ○ Type d'activités humaines, ○ Points forts et points faibles de la ressource en eau ; • Rapport entre l'homme et la ressource en eau : ○ L'Eau, patrimoine commun de la nation, ○ Usages domestiques, sanitaires, agricoles, industriels, de loisirs, ○ Gestion des ressources et des milieux, ○ Impacts, pollution/dépollution ; • Services rendus par la nature : ○ Cycles de l'eau, ○ Fonctionnement des hydrosystèmes, ○ Chaîne alimentaire aquatique, ○ Rôle de la végétation rivulaire, des zones humides, ○ Transport solide et espace de « bon fonctionnement » ; • Adaptation au changement climatique : ○ Réduire la vulnérabilité des territoires, ○ Sobriété à tous les étages, ○ Réutilisation des eaux usées et gestion alternative des eaux de pluie, ○ Evolution des pratiques individuelles, agricoles, tarifaires, ○ Mise en place d'une gestion collective -ou concertée- des ressources, à la bonne échelle. À venir : découverte d'un métier de gestion et de protection de la ressource en eau (AEP, rivière, eau souterraine...). Les thématiques sont identiques à tous les bassins versants, lesquels peuvent présenter leurs propres particularités (voir "fiche thématiques et bassins versants" ci-après). Un document pédagogique complet vous sera transmis sur demande, développant tous les enjeux.
---------------------------	--

RESSOURCE EN EAU

QUOI ?	• sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la ressource en eau sur leur territoire et développer leur prise de conscience de sa fragilité vis-à-vis du changement climatique, • découvrir et comprendre les cycles de l'eau (cycle naturel, cycle modifié, temporalité, petit cycle, grand cycle, ...), • percevoir les grands principes de fonctionnement des hydrosystèmes : notions de bassin versant, d'hydromorphologie, de services écosystémiques, rôle de la végétation rivulaire, • se familiariser avec le caractère transversal de cet élément vital : notion de patrimoine commun, interactions avec le développement économique et usages associés, pollution/dépollution (notions de "bon état", d'altération), • accompagner les collégiens à s'interroger sur la relation de l'Homme avec les ressources en eau, sur les usages (notions d'impact, de responsabilité, de développement durable, ...) et développer l'esprit de solidarité.
POUR QUI ?	Tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e ainsi que le personnel enseignant
COMMENT ?	Organisation a minima de 2 demi-journées de terrain (visite milieu naturel et/ou de locaux techniques) : • Une demi-journée en salle¹ avec divers intervenants (spécialiste éducation à l'environnement, salarié(e) d'une structure locale de gestion de l'eau, personnel du service de l'eau) pour travailler sur les thématiques retenues² et présentation des métiers de ces intervenants. • Une sortie, à construire par le porteur de projet du collège, en fonction des thématiques et objectifs fixés par l'établissement. Pour cela, le personnel du service de l'eau pourra vous orienter vers des partenaires ressources ; le guide des ressources départementales permettra également d'identifier une multitude d'acteurs de l'éducation à l'eau et l'environnement. Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet plus global porté par l'établissement. ¹ Le temps de travail effectif sera limité à 2 h maximum. ² Le service de l'eau fera une proposition de contenu. La présentation pourra être partagée et coconstruite entre les intervenants, y compris le corps enseignant. Les techniques d'animation participative seront privilégiées, autant que possible.
PAR QUI ?	Les agents du service de l'eau, dans la limite de leur disponibilité*, et les partenaires ressources mobilisés par le collège. Le service de l'eau est en appui au montage du projet de l'établissement. * Compte tenu de la charge de travail des agents du service de l'eau, le nombre d'intervention (journée ou ½ journée) est limité à 25 interventions/année scolaire, à répartir de novembre à juin inclus.

RESSOURCE EN EAU

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	• Un bassin versant à choisir parmi les 8 principaux bassins versants du département, • 3 collèges maximum retenus par bassin versant, par an (lors de l'instruction, et en cas de forte demande pour un même bassin, une orientation pourra être proposée vers un autre site aux caractéristiques similaires), • Proximité du collège privilégiée dans un rayon de 50 km autour du collège, • Projet construit avec une structure spécialisée en éducation à l'environnement et/ou une structure de gestion (syndicat intercommunal, syndicat mixte, EPTB, EPCI-FP) d'un bassin versant, d'un service d'eau potable ou d'irrigation, • Thématiques, objectifs et activités directement en lien avec le bassin versant choisi. La prise de contact avec l'interlocuteur concerné doit se faire en amont du dépôt du dossier, afin de garantir la faisabilité du projet.
PERSONNES A CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	• Les techniciens gestionnaires des ressources en eau → Retrouvez leurs coordonnées dans le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : "Environnement" > Mots clefs : "Eaux et milieux aquatiques". • Le service de l'eau : Francis Hubert / fhubert@ardeche.fr ; • Autres ressources d'éducation à l'environnement : voir également le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : Environnement > Espaces naturels, biodiversité et nature ; Citoyenneté > Développement durable. • Un dossier pédagogique élaboré par le service de l'eau est disponible sur demande auprès du service de l'eau et présente les pistes pédagogiques et les ressources qui pourront être explorées dans le cadre du projet pédagogique.

Spécificités des bassins versants

Bassins versants	Spécificités
Bassins Cance-Deume et affluents rive droite du Rhône (Torrenson, Limony, Crémieux...)	Démographie, tissu industriel, pollutions diffuses et domestiques, transfert d'eau, zones humides, retenues collinaires
Bassins Ay – Ozon	Zones humides, chevelu hydrographique, pollution/dépollution, biodiversité, retenues collinaires
Bassin Doux	Démographie, chevelu hydrographique, densité retenues collinaires, hydrologie, biodiversité, transfert d'eau
Bassins Eyrieux, Embroye, Turzon, Mialan	Chevelu hydrographique, zones humides, stockage agricole, soutien d'étiage, espace de bon fonctionnement, inondations, loisirs aquatiques, transfert d'eau
Bassin Ouvèze	Démographie, qualité, biodiversité, arrosage jardins individuels, déficit sédimentaire, étiages
Bassins Payre, Lavezon, Frayol, Escoutay	Géologie, morphologie, pertes/assecs, transport solide/déficit sédimentaire, pollutions diffuses et domestiques
Bassins Ardèche, Beaume-Drobie, Chassezac	Géologie, hydrologie (crues, étiage, pertes), transfert d'eau et stockage, soutien d'étiage, hydroélectricité, pollution/dépollution, biodiversité, tourisme et loisirs aquatiques

RESSOURCE EN EAU

Bassins de la Loire et de l'Allier

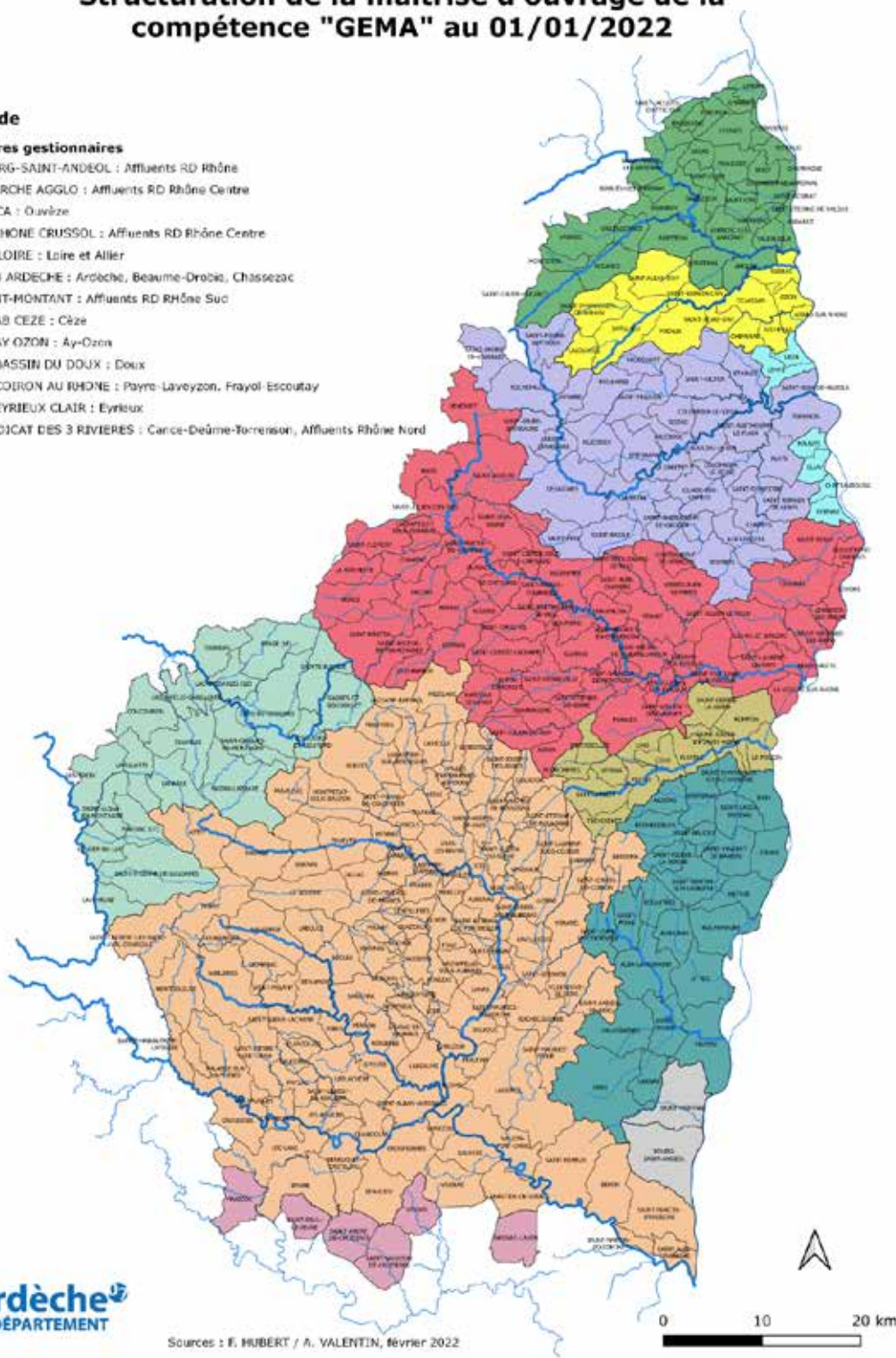
Géologie, zones humides, ripisylve, pollution diffuses et domestiques, transfert d'eau, difficultés d'approvisionnement

Structuration de la maîtrise d'ouvrage de la compétence "GEMA" au 01/01/2022

Légende

Structures gestionnaires

- BOURG-SAINT-ANDEOL : Affluents RD Rhône
- CA ARCHE AGGLO : Affluents RD Rhône Centre
- CAPCA : Ouzèze
- CC RHONE CRUSSOL : Affluents RD Rhône Centre
- EPL LOIRE : Loire et Allier
- EPTS ARDECHE : Ardeche, Beaume-Drobie, Chassezac
- SAINT-MONTANT : Affluents RD Rhône Sud
- SM AB CEZE : Cèze
- SM AY OZON : Ay-Ozon
- SM BASSIN DU DOUX : Doux
- SM COURON AU RHONE : Payre-Laveyson, Frayol-Escoutay
- SM EYRIEUX CLAIR : Eyrieux
- SYNDICAT DES 3 RIVIERES : Cance-Deume-Torrenson, Affluents Rhône Nord



GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques.

FICHE 2.2.2 : ENVIRONNEMENT RESSOURCE EN EAU

Structuration de la maîtrise d'ouvrage de la compétence AEP au 01/01/2023

Légende

Structures de production-adduction

// SEBA Pont de Veyrières

Structures de production-adduction-distribution

CA Annonay Rhône Agglo

CA Arche Agglo

CA Privas Centre Ardèche

CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

CC Val'Eyrieux

Responsabilité communale

S.E.B.A.

SERENA Annonay Serrières

SERENA Cance Doux

St Ailhon Mercuer

St du Fay

Syndicat St Etienne de Fontbellon-St Sernin

Syndicat de Barjac

S.I.S.P.E.C.

SIVOM Haut Allier

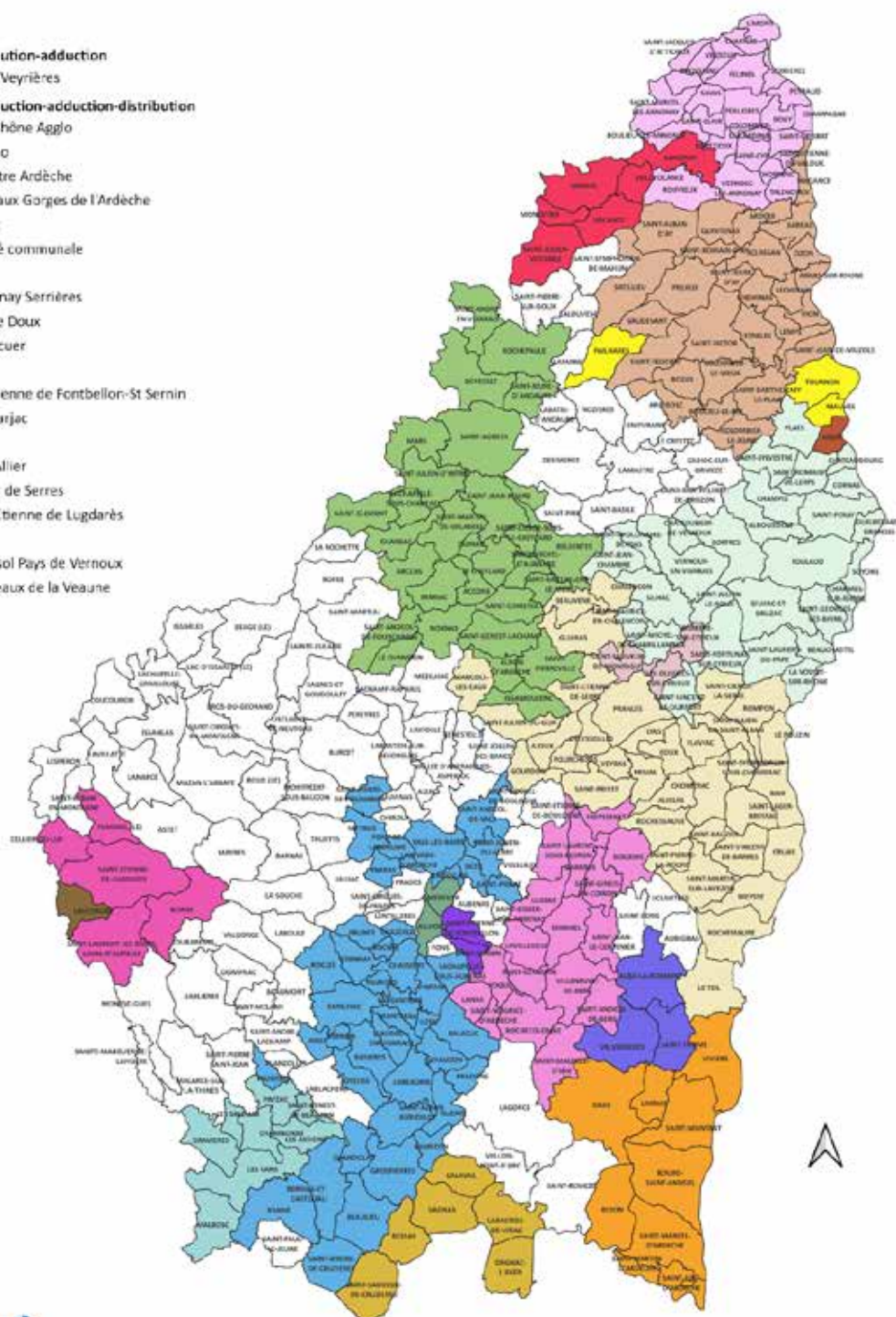
SIVOM Olivier de Serres

SIVOM Saint Etienne de Lugdarès

SYDEO

Syndicat Crussol Pays de Vernoux

Syndicat des eaux de la Veaune



FICHE 2.2.3 : ENVIRONNEMENT

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

THÉMATIQUE	• Environnement ; • Avenir ; • Forêt et filière bois.
QUOI ? Objectifs	• Permettre aux collégiens de faire le lien entre les forêts lieux de promenade, les différentes essences et le bois dans ses applications au quotidien (construction, énergie...) ; • Comprendre la richesse et le fonctionnement de l'écosystème forestier pour mieux le protéger ; • Sensibiliser aux problématiques du changement climatique et aux risques incendie ; • Découvrir la diversité des métiers, ouverts aux hommes comme aux femmes, d'une filière locale porteuse et méconnue, pour mieux accompagner les collégiens dans leur choix d'orientation ; • Rencontrer, échanger avec des professionnels ; • Savoir observer, questionner, formuler des hypothèses.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projet proposés	Un projet éducatif décliné en 4 séances : • 1^{re} séance en classe (2h) : intervention interactive pour introduire des connaissances générales sur la forêt et la filière bois (<i>rôles de la forêt et son écosystème ; fonctionnement biologique d'un arbre ; la forêt dans le monde, en France et en Ardèche ; gestion durable de la forêt ; forêt et changement climatique, risques incendies, transformation et usages du bois ; métiers de la filière forêt-bois...</i>). • 2^e séance – sortie en forêt (2h + transport) : visite d'une forêt locale avec un gestionnaire ou technicien forestier permettant de découvrir l'écosystème forestier, la gestion durable forestière, ses enjeux et les métiers associés, d'aborder le sujet de la vulnérabilité des forêts (<i>climat, ravageurs, incendies...</i>) et les actions à mener pour construire les forêts de demain plus résilientes, ainsi que les liens avec la production du matériau bois. • 3^e séance – sortie en entreprise (2h + transport) : visite d'une entreprise locale permettant d'aborder les techniques de transformation de l'arbre, les différentes utilisations du matériau bois (<i>matériau renouvelable, écologique, durable</i>) et la notion de circuit court. Elle sera également l'occasion de découvrir plus spécifiquement une branche de la filière et la diversité des métiers dans une entreprise bois.

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

	• 4^e séance en classe (2h) : complément de connaissances, synthèse de fin de projet. Cette séance peut être différenciée selon les niveaux et attentes des enseignants, en fonction du projet pédagogique ; par exemple : – 6^e et 5^e : ateliers tournants en groupe, autour du matériau bois impliquant observation, réflexion et synthèse orale, – 4^e et 3^e : vers les métiers de la filière forêt-bois, avec visionnage de vidéos courtes et discussion sur les métiers, les formations associées. <i>Ces 4 séances peuvent s'inscrire dans la cadre de plusieurs disciplines : SVT, histoire-géographie-EMC, physique-chimie, mathématiques, technologie, français, art-plastique + découverte professionnelle - orientation</i>
PAR QUI ?	Un animateur spécialisé filière forêt-bois, de l'interprofession Fibois 07-26 sera présent à toutes les séances (coordinateur), accompagné : • En sortie forêt : par un gestionnaire ou technicien forestier, • En visite d'entreprise : par le gérant (ou son représentant).
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Des échanges pourront intervenir entre l'animateur spécialisé forêt-bois (coordinateur des séances) et le(s) professeur(s) référent(s) afin d'adapter les interventions selon les orientations du projet éducatif, les spécificités du collège et les besoins du public-cible. En début d'année scolaire, les dates des séances seront fixées avec l'animateur spécialisé forêt-bois, selon les disponibilités de planning et celles des professionnels pour les sorties. La sortie en forêt est soumise aux conditions météorologiques. Financement : • Animations et activités pédagogiques des 4 séances (hors frais de transport) : 100% prises en charge par le Département (crédits Plan forêt-bois - pour info ces dépenses d'animation/pédagogiques prises en charge s'élèvent à 1920 € TTC pour 1 classe avec les 4 séances). Leur financement passe par un marché public et non pas par le versement d'une subvention à l'établissement. - Le collège n'aura rien à régler au prestataire choisi, à savoir l'interprofession Fibois. - Cependant, le dépôt d'un projet libre sur la plateforme « Démarches simplifiées » est nécessaire pour la prise en compte de la demande, son instruction et pour évaluer les frais de transport (devis recommandé) : demarches.numeriques.gouv.fr • L'action est ouverte à maximum 10 classes, de préférence dans des collèges différents
PERSONNE À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & VOUS ORIENTER VERS DES RESSOURCES PARTENAIRES	Aude CATHALA – chargée de mission forêt-bois au Département de l'Ardèche Mail : acathala@ardeche.fr Tél. : 04 75 66 75 96 / 77 32 (secrétariat) Animateur spécialisé filière forêt-bois : Boris Boucher – chargé de mission à l'interprofession FIBOIS 07-26 Mail : boucher@fibois.com / contact@fibois.com Tel : 04 75 25 97 07 - Structures forêt-bois ressources partenaires du Département (pour les sorties en forêt) : ONF, CNPF, ...

DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE ARDÉCHOISE

THÉMATIQUE	Préparer l'avenir : comprendre, s'engager, s'orienter
QUOI ? Objectifs	- Découvrir les métiers du vivant et déconstruire les clichés autour de métiers résolument tournés vers l'avenir, au cœur des enjeux de société (alimentation, environnement, les territoires, le développement durable, l'énergie). - Vivre une expérience immersive, au contact de la nature et des animaux - Rencontrer et échanger des professionnels du milieu autour de leur parcours, leurs activités, les différentes filières, etc. - Explorer l'agriculture ardéchoise, de son territoire (relief, géographie, climat, population, cheptel, chiffres clés...). - Promotion des stages « découverte des métiers de l'agriculture » proposés par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Organiser des visites guidées dans des exploitations agricoles, avec la participation d'un agriculteur et/ou d'un élu de la Chambre d'agriculture. Ces visites sont conçues de manière interactive, en deux parties et en petits groupes (maximum 20 élèves), avec la possibilité de rotations entre les groupes : Une première partie axée sur la pédagogie, comprenant une présentation détaillée de l'agriculture ardéchoise, de l'enseignement agricole et des métiers du vivant, illustrée et incarnée par l'agriculteur hôte (parcours professionnel, activités...); Une seconde partie dédiée à la visite pratique de l'exploitation, permettant aux élèves d'observer de près les différentes activités agricoles et de poser des questions aux professionnels sur le terrain.
PAR QUI ?	Agriculteurs volontaires d'ouvrir les portes de leurs exploitations

DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE ARDÉCHOISE

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30 à 3 h selon les effectifs et la taille de l'exploitation. Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 20 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, il convient d'intervertir les groupes. Il est préférable de prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Lieu : exploitation agricole déterminée par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Prix estimatif de l'intervention : 200 à 300 €.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Chambre d'agriculture de l'Ardèche Mail :estelle.delafontaine@ardeche.chambagri.fr Tél. : 07 89 44 01 64
RESSOURCES ÉVENTUELLES	• Le site internet de la Chambre d'agriculture https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/ • Guide des ressources du département de l'Ardèche ici

ÉDUCATION AU GOÛT ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

INTERVENTIONS DIÉTÉTIQUES EN COLLÈGES PUBLICS
(UNIQUEMENT)

THÉMATIQUES	• Santé ; • Environnement.
QUOI ? Objectifs	• éduquer au goût, • apprendre le bien-manger équilibré et durable, • mesurer l'impact environnemental des pratiques alimentaires, • adapter son alimentation aux spécificités de chacun (besoins, alimentation du sportif...), • lutter contre le gaspillage alimentaire.
POUR QUI ? Public cible	Tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e des établissements publics hors cités mixtes.
COMMENT ? Actions et projets proposés	En fonction des objectifs poursuivis par le collège, plusieurs types d'interventions diététiques peuvent être sollicités auprès des élèves et en accompagnement de l'équipe de restauration du collège : • De la graine à l'assiette - Comprendre l'origine des aliments dans nos assiettes : jardin pédagogique, compostage, atelier cuisine, visite de ferme, animation au self, sensibilisation en classe... ; • Des protéines végétales diverses dans l'assiette : intervention sur le repas alternatif, sur la diversification des protéines... ; • Sensibilisation à l'équilibre alimentaire : interventions pour comprendre les besoins apports/dépenses et adapter son alimentation, avec une progression de la 6^e à la 3^e (ex. : pyramide alimentaire, atelier <i>Décode les étiquettes</i>, grignotage ...), opération petit-déjeuner équilibré... ; • Éducation au goût et aux goûts : intervention sur le goût, le goût et les 5 sens, atelier cuisine, animation au self... ; • Autour des cultures culinaires : atelier cuisine, semaine des langues... ; • Évènement valorisant la qualité de l'alimentation : Semaine du goût, repas à thème, produits du terroir... ; • Valorisation des savoir-faire en cuisine (visite de la cuisine et rencontre de l'équipe de restauration, film sur l'élaboration des repas et/ou du métier de cuisinier, affichage des produits utilisés...) ; • Alimentation du sportif : comprendre les besoins et adapter son alimentation ; • Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au compostage : interventions en classe, défi plateau vide au restaurant scolaire, projet avec les éco-délégués...

ÉDUCATION AU GOÛT ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

INTERVENTIONS DIÉTÉTIQUES EN COLLÈGES PUBLICS (UNIQUEMENT)

PAR QUI ?	Les diététiciennes mandatées par le Département (société VICI).
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	• le projet devra être coconstruit avec la diététicienne du secteur (cf. contact ci-dessous) et l'équipe de restauration du collège, • le projet pourra prendre une dimension plus globale autour de la question alimentaire. Ainsi, diverses approches pourront colorer le projet et une multitude de partenaires ressources agir en complémentarité des interventions diététiques, • 6 h de réunions de planification, de suivi et de bilan du projet devront être prévues, • chaque créneau d'interventions au sein de l'établissement devra compter a minima 4 h.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	Contact : dietetique@vici-restauration.com Autres partenaires ressources : voir le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématiques : CITOYENNETE > Développement durable et ENVIRONNEMENT > Tri sélectif et compostage, Santé > Éducation nutritionnelle et à la santé, en fonction du projet mené par l'établissement.

